46e ANNÉE. — 1897

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE

N° 5. — 15 Mai 1897



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.

LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1897

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

NIMES, LES CONSULATS ET LA RÉFORME

1532 — 1537

I

Nous nous proposons d'étudier l'attitude des Nîmois poursuivis pour hérésie en octobre-novembre 1537. A leur occasion, M. Herminjard[1] renvoie à un *Discours sur l'origine de la Réforme à Nîmes*, prononcé par le pasteur Viguié en 1862, et en partie reproduit dans le t. XVIII (p. 552 et suiv.) de ce *Bulletin*. Ce discours n'était pas une prédication banale, bourrée de lieux communs historiques, mais une sérieuse étude faite d'après les archives communales de Nîmes, et qui reproduit même le texte d'une délibération du Conseil de ville, du 31 mars 1532 (il faut bien lire 1532, et non 1533, car le 31 mars est indiqué comme tombant le jour de Pâques). M. Herminjard cite ce curieux document. Dardier, dans ses études sur *la Réforme à Nîmes*[2], l'a signalé, mais seulement, je crois, d'après l'inventaire des archives (LL 6). Par contre M. Puech, auteur d'un livre qui n'est pas sans mérite sur *la Renaissance et la Réforme à Nîmes,* semble l'avoir ignoré, et c'est sans doute faute de l'avoir connu qu'il a cru devoir retarder jusqu'en 1537 le début de la Réforme à Nîmes (p. 29). Ce texte est si important qu'on ne nous en voudra pas de le

1. Herminjard, t. IV, p. 315, n. 2.

2. Parues dans le t. XXIX du *Bulletin*, p. 481-499. Ce sont les seize premières pages d'un ms. qui en a 179 et qui, depuis la mort de l'auteur, est déposé à la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères. La partie inédite va de 1561 à 1745, elle est complètement rédigée.

reproduire intégralement, bien qu'il ait déjà paru autrefois dans ce *Bulletin :*

« Premièrement pour ce que le beau père, fraire des Augustins, prescheur ordinaire pour la présente année, a presché ceste caresme ordinairement et a nory les habitans de la ville *pabulo caritatis* et bonne doctrine évangélique, jusques à la veille de Pasques, auquel jour sur le soir a esté constitué prisonnier par quelques huissiers de Tholose, et l'on ne scet à quelz fins est detenu au chasteau du Roy. Dont led. beau père pourra avoir afaires d'argent pour soy aider et secourir en ses nécessités, que la ville lui doit bailher et expédier ses gaiges ordinaires qui sont de XII livres tant seulement [1] ou si la ville luy donnera davantage, oultre lesd. gaiges, attendu la bonne doctrine évangélique qu'il a presché au peuple de la ville, requérant MM. les consellers que sur ce ils dissent leurs opinions... »

« Ces opinions, dit Viguié, sont significatives : elles sont toutes dans le sens du frère augustin avec une nuance d'irritation contre les accusateurs... » Il est vraiment regrettable qu'il n'ait pas jugé utile de les reproduire, et nous espèrons qu'un érudit nîmois voudra bien combler cette lacune. — M. Herminjard, très étonné de voir, en 1532, les magistrats consulaires d'une ville de France prendre ouvertement parti pour un prédicateur d'hérésie, objecte à M. Viguié qu'il faudrait « connaître la cause de son emprisonnement et l'issue de son procès ». Assurément; mais si cet augustin a été arrêté la veille même de Pâques, presque au sortir du sermon, n'y a-t-il pas des chances pour que cette arrestation ait été motivée par sa prédication elle-même [2] ? En 1527, à Castres, un cordelier avait, pendant le carême, prêché des doctrines hérétiques, et le Parlement de Toulouse l'avait fait emprisonner; le fait qui se passe à Nîmes en 1532 doit être du même genre [3].

1. En 1510 le prédicateur avait obtenu une augmentation, mais nous ignorons laquelle. L'augustin qui prêcha en 1527 toucha 13 livres; le prédicateur de 1530 reçut un don de 20 livres (Dardier, *article cité*).

2. Voyez ce que nous disons plus loin d'un fait analogue survenu à Clermont d'Auvergne.

3. Il ne faut pas oublier que précisément à cette date de Pâques 1532 le Parlement de Toulouse fait emprisonner plusieurs professeurs de l'Université; l'un d'eux, Jean de Caturce, sera exécuté en juin.

On ne saurait douter, même en l'absence des « opinions » émises par les conseillers, que le conseil de ville n'ait été favorable à l'augustin. Sinon le scribe communal n'aurait pas écrit qu'il avait nourri les habitants « de l'aliment de charité » et rappelé à deux reprises « la bonne doctrine évangélique » qu'il avait prêchée; sinon la ville n'aurait pas songé à subvenir aux besoins du prisonnier.

Mais, dit M. Herminjard, « l'approbation donnée par les magistrats nîmois à la doctrine de ce religieux ne peut pas, en tout cas, être interprétée comme une adhésion à la Réforme, puisque ces mêmes magistrats, cinq ans plus tard, se plaignaient des « grandes erreurs pullulant contre la foi catholique ». — Et M. Herminjard renvoie lui-même à sa note 8. Avant de recourir à cette note, avant de voir si, dans son contexte, l'expression « grandes erreurs pullulant contre la foi catholique » a bien toute la valeur qu'elle paraît avoir lorsqu'elle est isolée, il suffira de remarquer que les consuls et conseillers de 1537 ne sont pas les consuls et conseillers de 1532; de l'opinion de ceux-là on ne peut légitimement remonter à l'opinion de ceux-ci.

Mais voyons — en nous servant des textes donnés dans cette note 8, dans Dardier et dans M. Puech — ce qui se passait à Nîmes en 1537[1]. Le 15 avril de cette année, nous dit M. Puech, Ymbert Pecolet avait été replacé par les consuls à la tête de l'école de Nîmes. Or Pecolet était fortement teinté d'hérésie; il proposait de lire chaque dimanche l'Évangile aux écoliers; le Conseil de ville, qui ne désirait pas s'attirer une méchante affaire avec l'Évêché, ne l'y autorisa pas, mais Pecolet prêchait à domicile. Le chapitre, qui avait, à Nîmes comme ailleurs, toujours disputé au consulat le droit de nommer les régents, le chapitre s'émut, et le précenteur refusa d'instituer Pecolet; l'official le déclara « suspect en la foi » et interdit aux consuls de lui « donner faveur, secours ni aide, jusqu'à ce qu'il se soit lavé ». Cité le 22 octobre à la Cour du sénéchal, il raconta que, la veille, le curé de Notre-Dame lui

1. Dardier place par erreur en 1535 les événements dont nous allons parler. Comme il n'a connu des Archives de Nîmes que l'inventaire, il a pris la date initiale de la cote LL 6 pour celle du document analysé.

avait refusé l'entrée de l'église, et qu'un de ses élèves l'avait averti « que l'on l'avoit dernièrement excommunié de l'église, pour ce qu'il n'avoit voulu obéir aux inhibitions a luy faictes par le lieutenant official ». Il fut incarcéré aux prisons de l'Évêché.

Les consuls, depuis vingt ans en possession de nommer le régent, résistent aux prétentions du prévôt, vicaire général de l'évêque. Le 27 octobre, ils proposent que l'adjoint de Pecolet, Gaspard Caihas (c'est l'orthographe donnée par M. Puech, au lieu de Cavart, que donnent les *Preuves* de Ménard et l'Inventaire des Archives) le remplace « jusques à ce que sera cogneu led. maître Imbert estre coulpable des cas à luy imposés ». Naturellement les consuls ne prennent pas ouvertement parti pour Pecolet et, en défendant leur droit, ils n'entendent pas empiéter sur le domaine des autorités ecclésiastiques et judiciaires : « soy declairant cependant qu'ils n'entendent aulcunement empescher M. le prevost comme vicaire et aussi la court de mond. s^r le senechal comme commissaire joinct aud. evesque, que icelluy m^e Ymbert ne soit pugny des cas à lui imposés ». Ils ajoutent (je cite ce texte d'après la note 8 de M. Herminjard) qu'on devrait instituer un professeur de théologie, « veu mesmement le temps que court, et que, a faulte de ce, y a eu et de present y a et *pullulent journellement plusieurs grands erreurs contre nostre foy*, et à très grand préjudice et troublement de l'Esglise et chrestienté ».

Les consuls semblent donc faire preuve ici d'un ardent zèle catholique. Si ce zèle avait été irréprochable, le prévôt aurait dû accepter immédiatement leur candidat et aussi approuver leur projet de faire enseigner au collège les vérités de la foi. La réponse du prévôt va nous renseigner sur le véritable état d'esprit des consuls. Le prévôt répondit, le 1er novembre, qu'on avait déjà un théologal à la cathédrale pour instruire les chanoines et les religieux : c'était dire assez clairement que l'enseignement théologique, tel que les consuls proposaient de l'instituer, enseignement donné hors de l'Eglise et destiné aux laïques, serait suspect d'hérésie.

Sur la question de Caihas ou Cavart, le prévôt fut plus net

encore. Il dit que c'était « à luy comme vicaire de pourvoir d'un maître d'escolle, non point les consuls, attendu mesmement les grandes erreurs qui courent de secte luthérienne ». On ne pouvait donc pas s'en rapporter aux consuls du soin de maintenir dans les écoles de la ville l'intégrité de la doctrine? Hélas! non, car on nous apprend que si le précenteur est intervenu dans cette affaire, c'est parce qu'il voyait « le dangier qui estoit survenu en la cyté de Nysme par le maistremaige ès escolles et escolliers, pullulant *magna haeresis*, tant *de sacramento altaris* que *de sacramentis Ecclesiae*, dont plusieurs sont esté prevenuz, tant par censures ecclésiastiques que *per dominos temporales* ». Mais voici qui nous éclaire bien plus complètement sur le rôle des consuls[1] :

« Les consulz ont essayé de présenter ung maistre Ymbert Pecolet pour régir les escolles, lequel a longtemps que a esté intitulé *in materia haeresis*. Dont lesdits consulz devoient désister de instituer Me Ymbert aux escolles, lesquelz estoient bien avertis les erreurs heretiques estre provenues *ab escolis;* et présenter ledit Ymbert, ce n'estoit sinon pour multiplier les erreurs. »

Voilà donc les consuls nettement accusés d'être, sinon des hérétiques, du moins des fauteurs d'hérésie. Ils méritaient ce reproche quand ils soutenaient Pecolet, ils le méritent de nouveau quand ils présentent Caihas, « lequel estoit compaignon dudit Me Ymbert. Et si, y a plus encore, car ledit Gaspar *fuit socius* de Me Batalerii, lequel *obfugit*[2] ». Ainsi ce Caihas qui, d'après les consuls, devait, avec l'aide d'un professeur de théologie, réfuter « les grandes erreurs pullulant journellement contre notre foi », ce Caihas avait pour amis des prisonniers et des fugitifs pour cause de religion! On comprend vraiment, après cela, que le prévôt ait dit aux consuls que c'était de leur faute s'il y avait encore des hérétiques : « En cas que la hérésie viendroit à pulluler... que cela ne tient pas à l'evesque de Nysmes, *mais aux consuls*, voulant empescher icelle punition, par ce que dessus. »

1. Ce texte est encore donné par M. Herminjard et l'on s'étonnera que, l'ayant lu, il ait cependant écrit sa note 1.
2. Je n'ai pas de renseignements sur ce Batelier.

La vérité, c'est donc qu'il y eut, à propos des écoles, un conflit persistant entre la ville et le chapitre, conflit dont M. Viguié résumait ainsi l'histoire (p. 557) : « ...Pecolet est accusé de luthéranisme ; le précenteur dela cathédrale refuse de l'accepter comme recteur. La ville persiste, se roidit ; l'autorité sacerdotale a le dessus. Premier conflit. Une seconde fois [1] les consuls présentent maître Imbert ; le précenteur s'oppose à leur demande ; maître Imbert est accusé de pactiser avec les idées nouvelles. Second conflit. Le 15 octobre 1537, les consuls choisissent donc et par force un nouveau recteur. Gaspard Cavartz, savant grammairien et parfait latiniste, est l'homme désigné. Mais quoi ! ce lettré est aussi un adhérent du luthéranisme. L'autorité ecclésiastique rejette les propositions de la ville. Troisième conflit. »

L'attitude des magistrats nîmois apparaît plus significative encore lorsqu'on sait quelle était à cette date la situation religieuse de la ville. Si M. Puech a été tenté de fixer à cette année 1537 le début de la Réforme à Nîmes, c'est qu'il a trouvé dans les archives du Palais cette note du juge-mage : « Touchant la forme de procedder aux inquisitions qui sont à faire contre ceulx qui sont chargés de ceste hérésie... satisfaisant à l'arrest envoyé du Parlement de Toulouse. » Des prévenus sont incarcérés au château du roi, « intitulés d'estre luthériens ». Le lieutenant de l'official demande des conseillers du tribunal « pour luy assister à la vuydange du procès de certains luthériens et pressentans d'hérésie ». Malheureusement les pièces ne nous font connaître ni le nom, ni le nombre, ni la profession des prévenus. Il ne nous est pas même possible de savoir si ce que l'on écrit de Genève à Zurich le 12 novembre est vrai, à savoir que deux Nîmois auraient été brûlés [2].

Au milieu de cette grave crise religieuse, les consuls de

1. On a vu en effet que le prévôt reprochait aux consuls d'avoir présenté Pecolet à plusieurs reprises. Il avait été, en 1535, adjoint à Benoît Cosme. Il se retira, sans doute pour des raisons religieuses, à Béziers ou à Toulouse, d'où il revint complètement hérétique.

2. Herminjard, t. IV, p. 317. Voy. aussi Berne à Fr. Ier, 17 nov., p. 320. M. Puech n'a pas trouvé trace d'un seul supplice à Nîmes même ; mais des Nîmois ont pu être exécutés ailleurs.

Nîmes se déclarèrent-ils ouvertement pour la Réforme? Non, certes. M. Puech remarque fort justement que le tiers consul, qui défendit contre le prévôt le choix que la ville avait fait de Caihas, est précisément un de ces Nîmois qui resteront catholiques. Les consuls de 1538, sans doute peu désireux de renouveler le conflit, défendirent aux maîtres d'école « que ne eussent point à lire à la Sainte Escripture, mais es autres livres, tant en grammaire, logique et rhétorique, et ce pour obvier aux erreurs que l'on dit que par ci-devant ont esté semées, à cause de la lecture de la sainte Escripture ».

Ce n'est là qu'un air de bravoure, destiné à désarmer les colères des chanoines; et il ne semble pas que les consuls aient très sérieusement veillé à l'exécution de cette défense, car, le 21 avril 1540, le Parlement de Toulouse revenait sur cette question[1].

Ce qui ressort de tout cela, c'est que le consulat nîmois, celui de 1532 comme celui de 1537, s'il n'est pas composé de réformés, est loin d'être systématiquement hostile à la Réforme. Il approuve « la bonne doctrine évangélique » prêchée par un augustin suspect. Il ne lui déplaît pas que ses écoles soient confiées à des humanistes, même si ces humanistes ne sont pas d'une irréprochable orthodoxie. Après Pecolet et Caihas, il acceptera, en 1539, Claude Baduel, qui est plus compromis encore. C'est seulement à la suite d'un nouvel arrêt rendu par le Parlement de Toulouse aux grands jours du Puy (14 sept. 1548), que les consuls se décideront à faire de nouveau « inhibitions et desfance aux principal, regents, pedagogues et autres de ne tenir aulcuns livres de la sainte Escripture translatez en vulgaire, etc. ». Mais, dans la plupart des cas, comme le remarque très bien M. Puech (p. 52), « les autorités ferment les yeux[2] », et il est visible qu'à Nîmes « les procès des prévenus de la foi ne sont pas en rapport avec le nombre des adhérents aux idées nouvelles ». A l'heure même où l'hérésie « pullule » à Nîmes, les consuls nient son existence; ils déclarent effrontément « que

1. Puech, p. 27 (imprime à tort 1539), et *Bulletin*, t. XIII, p. 202.
2. La cour du juge-mage aussi bien que le consulat.

c'est à tort que la ville est soupçonnée d'hérésie, et que s'il s'y trouve quelques protestants, ce sont tous des étrangers[1] ».

II

Nous touchons ici à une question générale très délicate. Quelle a été, à l'ordinaire, entre 1530 et 1562, l'attitude des consulats, et par suite de la partie de la bourgeoisie dans laquelle se recrutaient les corps consulaires ? Cette question, nous n'avons pas la prétention de la résoudre en passant. Nous voudrions seulement rapprocher un certain nombre de faits assez curieux. Nous croyons avoir établi ailleurs[2] que le consulat lyonnais, à une époque où il n'était sûrement pas composé de réformés, a toujours, systématiquement, cherché à dissimuler à l'autorité le caractère religieux des troubles qui agitaient la ville. A Limoges, M. Leroux est frappé du silence que le chroniqueur consulaire garde au sujet des supplices[3]. Pour ne rien généraliser, notons tout de suite qu'à Bordeaux la jurade est d'abord nettement hostile à la Réforme[4]; cependant, dès 1535, le sous-maire et le clerc de la ville sont partisans des idées nouvelles. A La Rochelle, c'est grâce à l'appui clandestin des autorités locales qu'elles gagnent du terrain (*Bull.*, 1895, 392 et 450 et ss.). A Issoire ce sont les deux consuls de l'année 1540 qui introduisent en ville un prédicateur luthérien, « un jacobin venu d'Allemagne[5] ». Tout près d'Issoire, à Clermont[6], c'est-à-dire dans une ville peu favorable à l'hérésie, il se passe, le 30 avril 1547, une scène analogue à celle qui s'était passée à Nîmes en 1532, mais ici le scribe communal nous dit plus clairement les

1. Dardier, à l'année 1551.
2. *Revue hist.*, 1896.
3. *Hist. de la Réf. dans le Limousin*, p. 15-24.
4. Gaullieur, t. I, p. 8 et suiv.
5. *Annales d'Issoire.* Ces *Annales* ont été assez mal publiées par Bouillet. J'espère pouvoir donner une édition critique et historique des parties de cette chronique relatives aux années 1540-1560.
6. Je prépare un travail sur les origines de la Réforme à Clermont, d'après les Archives communales.

choses : le prêcheur est poursuivi par l'évêque pour « avoir mal parlé et allégué quelques propositions » pendant le dernier carême ; il appelle à son aide le conseil de Ville, et celui-ci décide que les Élus (c'est le nom qu'on donnait aux magistrats consulaires à Clermont) iront remontrer à Monseigneur « que le prescheur a très bien presché et instruit le peuple... et que le peuple ne fut jamaiz instruit et édiffié » comme il l'a été cette année-là. Ici encore, on le voit, un prédicateur fortement suspect d'hérésie a eu l'heur de plaire au conseil de Ville.

Il serait assurément téméraire de tirer de ces quelques faits des conclusions trop positives. Ce qu'on peut dire, c'est que les corps municipaux — du moins dans les villes consulaires — n'ont pas été toujours[1] les défenseurs acharnés de l'unité catholique. Il semble que le désir de défendre leur autonomie communale à la fois contre la juridiction épiscopale et contre l'ingérence du pouvoir central les ait souvent conduits à cacher, à atténuer, à tolérer chez eux les agitations religieuses. On ne s'expliquerait pas autrement que l'inquisiteur, en 1549, ait cru nécessaire de demander aux consuls des villes du Languedoc un serment spécial[2] : ils devaient jurer non seulement de poursuivre les hérétiques et de les dénoncer à l'inquisiteur, mais encore de n'admettre dans leur corps « aucuns diffamés ou suspects dudit crime... Jurons aussy que, en toutes choses concernantes l'office de la Sainte Inquisition et poursuite des hérétiques, donnerons ayde et secours à M. l'Inquisiteur et aux officiers de sa court, quant par iceulx serons requis... ». Un tel luxe de précautions aurait été superflu, si l'Église n'avait eu de bonnes raisons pour se défier des corps consulaires. Assurément l'approbation qu'ils donnent aux doctrines prêchées par tel ou tel religieux ne peut pas, comme le dit M. Herminjard, « être interprétée comme une adhésion à la Réforme » ; mais c'est exagérer dans un autre sens que de les prendre au mot quand ils parlent de détruire les « grandes erreurs pullulant contre

1. Après 1561 nous verrons souvent les consulats (à Castres, à Milhau) prendre la direction du mouvement réformé.

2. Publié par de Fréville, d'après la collection Doat, dans le t. Ier du *Bulletin*, p. 361.

la foi catholique ». S'ils n'ont pas, sauf exception, ouvertement soutenu la Réforme, ils se sont très souvent opposés à ses progrès avec mollesse; c'est peut-être dans cette attitude purement négative des consulats qu'il faut chercher l'explication du prodigieux développement du protestantisme dans le Midi et le Sud-Ouest[1] (c'est dans ces régions que fonctionne le régime consulaire) au moment où vont éclater les guerres de religion.

H. HAUSER.

Documents

TEXTES INÉDITS

EXTRAITS EN PARTIE DES REGISTRES DU CONSISTOIRE DE SEDAN

MATHIEU DE LAUNOY, JEAN HELLIN ET JEAN TENANS

(1562-1599)

Ces textes que j'ai copiés lorsque j'ai eu entre les mains les registres du Consistoire de Sedan, serviront à confirmer, compléter ou rectifier l'histoire de quelques pasteurs et Églises protestantes du XVIe siècle. J'aurais pu n'en extraire que ce qui est absolument inédit, mais j'ai trop souvent regretté ce procédé toujours arbitraire, pour m'y conformer à mon tour. Lorsque j'ai eu d'autres renseignements que ceux qu'ils fournissent, je les y ai ajoutés. Enfin MM. A. Bernus et H. Dannreuther ont bien voulu m'envoyer quelques notes.

Mathieu de Launoy[2].

On trouvera dans la *France protestante* et dans les *Notes* de M. E. Henry *sur les pasteurs de l'Eglise réformée de Se-*

1. Voy. notamment l'étude récemment publiée ici même par M. Bourrilly, numéro de septembre 1895.

2. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que l'analogie des noms a quelquefois fait confondre le pasteur de Sedan et futur ligueur avec un

dan, les éléments de la biographie de cet apostat, dont M. H. de Clercq (*Mathieu de Launoy*, 1541-1607. Etampes, 37 p. in-16, 1890) a trop complaisamment accueilli les calomnies intéressées. Les textes qui suivent nous le montrent à Strasbourg après la première guerre de religion, et précisent la date et les motifs de son exclusion de l'Église réformée. On sait qu'il s'est vengé plus tard, non seulement dans ses livres, mais en se faisant convertisseur, par exemple lorsque les Foucaudes eurent été emprisonnées, et délateur. C'est lui, en effet, qui, au plus fort de la Ligue dont il fut un des chefs, dénonça B. Palissy dont il avait probablement fait la connaissance à Sedan. Notre bibliothèque possède l'exemplaire de la *Réponse chrestienne au premier livre des calomnies et renouvellées faussetez de... Mathieu de Launoy*... 1578 par Lambert Daneau), qui a appartenu au duc de Bouillon.

(*Welsche Kirche in Strassburg*, 1545-1569, in *Thesauro Baumiano*, t. 48, fol. 193, *Bibl. de l'Université de Strasbourg* :)

1562(?)... « En la famille de Mathieu de Launoy, ministre, *Marie* sa femme, *Ester* et *Rachel* leurs filles fort jeunes... ...Nous supplions très humblement Messieurs (du Magistrat de S.) laisser icy Mathieu de Launoy et *Françoys de Lachapelle*, ministres et povres, pour consoler les malades et affligés[1]. »

contemporain très différent : il s'agit de *Mathieu de Lannoye* (ou *Lanoie*), d'Anvers, nommé en 1570 professeur de morale à l'Université de Heidelberg, qu'il dut quitter en 1580, avec plusieurs de ses collègues, pour n'avoir pas voulu souscrire à la fameuse Formule de Concorde; réformé décidé et humaniste de mérite, très apprécié de son collègue Fr. du Jon et de Th. de Bèze, il était en correspondance avec ce dernier; on possède encore plusieurs de ses lettres, datées de Heidelberg, spécialement en 1573. Sans l'avoir vue, je ne doute pas que ce ne soit à lui que remonte une lettre à Bèze, de Heidelberg, 1573, qui se trouve à la Bibliothèque nationale (coll. Dupuy, n° 268, f° 128); Haag (VI, 429) et de Clercq (p. 1, 31 et 34), l'attribuant par erreur au pasteur de Sedan, en déduisent des renseignements erronés pour la biographie de celui-ci. Enfin, en 1577, c'est le professeur de Heidelberg que Jean Taffin recommandait à Guillaume le Taciturne comme précepteur du jeune prince Maurice (*Werken der Marnix-Vereeniging*, série 3, Deel V, p. 177), et non l'apostat de Sedan, comme le supposait Chr. Sepp (*Drie Evangeliedienaren*, p. 44 et suiv.). — A. B.

1. Comm. par M. H. D.

Sedan 20 mai 1574, présid. Mr de Lestan[1].

Le VIIIe jour de may 1574 Mathieu de Launoy, jadis ministre de la parole de Dieu, pour ses iniquitez dont il a esté conveincu, adultère, desloiauté, mensonge à l'esperict de Dieu, a esté d'un commun adviz des pasteurs en nombre de dix sept ministres et treize anciens qui sont en ceste ville, déposé de sa charge, déclaré indigne de plus exécuter (*sic*) le ministère de la parole et retranché de la communion de la Sainte Cène, jusques à ce que l'on voie en luy tesmoignages et fruictz plus amples de repentance.

Jeudi III juin 1574. Fournelet.

Monsr Fournelet advertira par lectres les Eglizes du Pais-bas de se donner de garde et veillent sur Me Mathieu de Launoy s'il se trouve en leurs quartiers[2].

Jeudi VI juin 1577. Fournelet prés.

Monsr Cappel et le cappne Grégoire sont chargez d'advertir Madame touchant le faict (de) Mathieu de Laulnoy qui s'est révolté de la religion, pour en faire rapport à Jeudy prochain.

Jean Hellin[3].

Ce Picard qu'on croit allié à la famille de Calvin exerçait le ministère à Céligny près de Genève lorsqu'en septembre 1564

1. *Grégoire Gourdry*, Vermandois, dit *de Lestang*, était encore catholique en 1561, alors qu'il adressait des vers français et latins à Eustache du Bellay, évêque de Paris, et à son ami, le poète Nicolas Ellain, parisien: en 1563 il est ministre de Montdidier, d'où le synode provincial de La Ferté, avril 1564, le transfert pour quatre mois à Meaux, puis par intérim au Vauldoy. Pasteur à Sedan de 1573 à 1591 (ou 1594). Je doute fort qu'il ait été ministre de Pons en 1594, comme le veut Haag, V, 338. — A. B.

2. Launoy avait autrefois exercé le ministère dans les Pays-Bas (voy. Janssen, *Kerkhervorming in Vlaanderen*, t. I, p. 156 et suiv.); voyant sa situation compromise à Sedan, il s'était sauvé en 1573 dans ces contrées, et il y était encore en 1576; sa rupture définitive avec le protestantisme n'avait pas encore eu lieu.

3. Voy. *Bulletin*, t. XXXIX, p. 305.

il fut appelé par *Jean d'Estrées* à se charger de l'Église organisée à Cœuvres par lui et par les pasteurs *de Montméjà* et *F. de la Chapelle* qui exerçaient le ministère à Chauny et à Anizy-le-Château (Aisne). La lettre par laquelle ce seigneur, qui devait plus tard abandonner la Réforme, demande aux Genevois le retour de Hellin dans son pays d'origine, a déjà été publiée, mais en partie seulement, par M. H. Bordier (*France prot.*, 2e éd., VI, 171). J'y ai joint celle qui l'accompagne dans les Portefeuilles hist. des Archives de Genève (n° 1775), c'est-à-dire celle que J. Hellin écrivit au conseiller Porral au sujet de son départ [1]. Le texte extrait des registres du Consistoire de Sedan, nous permet de suivre la destinée de ce pasteur, *persona grata* auprès de la famille de Bouillon, depuis 1568 jusqu'en 1581.

Messieurs les magnificques,

Messieurs les Sindiques de la ville de Genève [2]

Messieurs

Avec le travail de Messrs de Montméjan [3] et de la Chapelle [4] ministres des esglises réformées de Chaulny et Anyzy, distantes de six

1. Et dont la signature a été coupée, ce qui ne nous permet pas de décider s'il faut écrire Helin, comme M. d'Estrées, ou Hellin comme le scribe de Sedan.

2. Lettres du grand maistre d'artillerie de France à cause de maistre Jean Hellin, venues en icelle 13 novembre 1564.

3. *Bernard de Momméja*, originaire de Toulouse, vint à Genève en juillet 1559, et fut nommé, en septembre 1561, ministre de Chauny, en Picardie. En correspondance avec Pierre Martyr, Bullinger, Gualterus, Calvin, lié avec Mathieu Virelle et Simon Goulart, il eut pour protecteur le prince de Condé; aussi composa-t-il une élégie sur la mort d'Éléonore de Roye, la première femme de celui-ci. Il se fit du reste connaître par des poésies latines et françaises, dont plusieurs ont été imprimées. Il ne vivait plus en 1574. — A. B.

4. *François Peintre, dit de La Chapelle* (en latin *Pinteus*, ou Pinthaeus, ou Pythius, *Capella*), originaire d'Amiens, ministre à Sainte-Marie-aux-Mines, prêcha non sans danger à Metz, en 1558; devenu plus tard aumônier de Louis de Condé, on le trouve au printemps de 1563 séjournant à Strasbourg, avec Mme de Roye, belle-mère de ce prince, puis prêchant en juillet de la même année à Muret, près Soissons, résidence de Condé,

et sept lieues de ceste maison de Cuevres, j'ay commencé à y dresser une esglise et faict faire exercice en icelle les jours de Dimanche et de Jeudy.

Mais d'aultant qu'ilz ne pourroient satisfaire à telz voiaiges qui leur sont de très grand charge, et que pour continuer et parachever une telle entreprinse il m'est besoing avoir ung mynistre ordinairement, je vous ay depesché ce porteur exprès, ayant recours à voz seigneuries, pour vous pryer, comme je faictz de bon cueur, me faire ceste faveur de m'accorder monsr. Helyn l'un des mynistres en voz terres, lequel j'ay entendu estre de présent ces pais. Avec l'ayde duquel Dieu nous fera la grâce que le commencement aura bonne fin.

En ce faisant, vous ferez beaucoup pr moy et pr les gentilhommes voysins qui vous en seront tenuz. De ma part, si vous avez affaire de moy, je [p] rendrey peine de vous faire cognoistre de toulte ma puissance ma bonne voulunté. Sur ce je me recommande à voz bonnes graces, et prye Dieu, Messieurs, vous donner en santé, très longue et très heureuse vie.

De Cuevres, le (blanc), jour de sp 1564. Le tout vostre fidelle et obéissant amy,

Destrées

Monsieur,

Monsieur Porralis, conseiller en la Seigneurie de Genève.

Monsr Porralis, le bon traitement que j'ay tousjours trouvé en vostre maison selon l'amitié et bonne affection qu'il vous a tousjours pleu me monstrer, m'incitent maintenant à vous escrire ces présentes pour vous prier de vouloir continuer en mon endroit, aussy bien en absence comme en présence quant j'estois avec vous.

Maintenant donc, puis qu'il a pleu à Dieu m'appeller au païs de ma naissance pour annoncer la parolle de Dieu chez Monseigneur d'Estrées chevalier de l'ordre et grant maistre de l'artillerie en France, par la permission et consentement de vous aultres mes-

et, en 1564, à Anisy, dont Mme de Roye était châtelaine. En 1568 et 1569 il est réfugié à Strasbourg, avec son ami, le poète et pasteur *Des Mazures*. En 1570 on le retrouve pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines, et en 1573 il est à Heidelberg. C'est probablement dans cette ville qu'il mourut; du moins c'est là que sa veuve épousa, le 9 novembre 1588, Daniel Toussain, veuf lui-même d'une première femme, Marie Couet. — A. B.

sieurs noz supérieurs, et des frères ministres du saint Evangile, combien que je sois séparé d'avec vous par la distance des lieux quant au corps, je m'asseure neantmoins et croy au seigneur que tousjours nous demeurerons unis d'esprit et volonté. De ma part je feray mon devoir toute ma vie, comme aussy je suis obligé à entretenir noz amis depar deça en ceste bonne volonté qu'ilz portent à ceste République de Genève que Dieu a bénit par tant de graces, affin qu'en temps de nécessité ilz vous portent la faveur et secours qu'ilz vous promettent, entre lesquelz je puis nombrer premiers ledit s^r d'Estrées pour le saint désir et bonne affection qu'il porte à l'Eglise de Dieu et à la Seigneurie. Il a des moyens assez, Dieu mercy, pour ce faire quant le temps et le lieu le requerra.

Au surplus, monsr, je vous supplye prendre ceste peine pour moy, comme il est raisonnable que je rende compte à la Seigneurie des meubles qui m'ont esté baillez par déclaration[1] par vous mesmes, que vous aussy présentiez (s'il vous plaist) au Conseil ladite déclaration à ma descharge. Je m'asseure que messrs n'auront pas malcontentement de moy, car, grâces à Dieu, rien n'est empiré entre mes meins soit au jardin, soit à la maison. J'y ay fait beaucoup de réfections à mes propres despens, où je n'ay point regret qu'un autre en soit jouissant.

J'escris à mon homme qu'il s'adresse à vous, je vous supplie luy ayder de conseil et conduite pour cest affaire que je scay que ne prendrez à desplaisir vous employer pour moy en ce cas. De mon costé vous pouvez vous asseurer, monsr, que partout où je seray, vous aurez un fidèle amy et serviteur, me recommandant à voz bonnes grâces, de madame vostre femme et de tous voz enfans, priant l'Eternel nostre bon Dieu et père vous maintenir tous en bonne prospérité.

Ce 15 Décembre 1564[2],

Consistoire tenu le Jeudy ii novembre (1581) *auquel a présidé Monsr Fournellet.*

Ce jourdhuy a esté aporté à la Compaignie ung acte du Coloque tenu à Gyvonne le 4 octobre 1581, dont la teneur ensuyt :

Les lectres de ma Dame et Messeigneurs de Buillon adressées à

1. Lisez : inventaire.
2. Signature coupée.

la Compagnie ont esté leues, par lesquelles madite Dame remonstroit que dès l'an 1568, Monsr Hellin ministre du S. Évangille auroit esté accordé à feu d'heureuse mémoire monsr son mary et à elle tant pour exercer le ministère que pour estre employé à la conduite et institution de messeigneurs leurs enfans, et auroit led. accord fait par une assemblée de ministres estant lors à Sedan, esté depuis authorisé par les sinodes de Champagne et de l'Isle de France, comme il nous a faict apparoir par les actes d'iceux : requerantz sur ce madicte Dame et mesditz seigneurs, parceque c'estoit la principale vocation dud. sr Hellin, qu'il continuast au ministère de l'évangille comme il avoit commencé de l'exercer en la ville et chasteau de Sedan, et singulièrement d'autant que mes ditz seigneurs disoient estre la principale charge en laquelle il devoit pour le présent estre employé auprès d'eux, nous a esté requis par ledit sr Hellin que pour rendre sa vocation à l'advenir plus certaine, attendu la discontinuation qu'il avoit faicte d'icelle, autant[1] le temps qu'il avoyt voiagé en pays estrange avec Messeigneurs[2], retournant maintenant à l'exercice de sondit ministère, il nous pleut l'authoriser, tant pour le regard du passé que pour l'advenir. Ce que la Compagnie luy a accordé par ce présent acte qui en a esté dressé, ratiffiant sadite vocation au ministère du S. evangille, et l'exortant à y continuer et s'y employer de bien en mieux à l'honneur et gloire de Dieu et à l'édification de son Eglise.

Faict au Coloque tenu à Gyvonne le 4 octobre 1581.

Escoffier, esleu pour conduire la susd. action.

Jehan Tenans, scribe des actes dudit Coloque.

J. Canelle, commis pour scribe au consistoire en l'absence de M. de Moussy.

1. Pendant.

2. Les princes dont l'éducation fut confiée à Hellin, et qui devaient si jeunes périr tous deux dans la fatale expédition des reîtres de 1587, sont *Guillaume Robert, duc de Bouillon*, né en 1562, et son frère, *Jean, comte de La Marck*, né en 1564; dans leurs voyages à l'étranger ils séjournèrent, entre autres, en 1577, à Strasbourg, où ils logeaient chez le professeur Dasypodius (voy. Schmidt, *Jean Sturm*, p. 307; Erichson, *L'Église franç. de Strasbourg au* XVIe *siècle*, p. 47). Le *Bulletin* a publié (t. XXXIII, p. 542 et suiv.) deux lettres de leur mère (*Françoise de Bourbon*, veuve de Henri-Robert de La Marck, duc de Bouillon), relatives à ce séjour; elle n'y parle que de l'un de ses fils (que le commentaire désigne à tort comme prince de Condé), et dit qu'il est « instruit par précepteur »; il s'agit sans doute de notre Hellin. — A. B.

Jean Tenans[1].

Ce pasteur ayant terminé sa carrière comme professeur d'hébreu à Montauban, on trouvera tout ce que l'on sait sur lui dans le livre de M. le professeur Nicolas sur l'*Académie* de cette ville (ainsi que dans la *France protestante* et dans les *Notes* de M. E. Henry). Les extraits qui suivent, complétés, en ce qui concerne Metz, par une fiche de feu M. le pasteur O. Cuvier, nous aideront à mieux connaître l'homme (en même temps que ses collègues), et à préciser les principales étapes de sa carrière.

Note de M. O. Cuvier[2].

En février 1569, à l'entrée de Charles IX, l'exercice du culte réformé fut interdit à Metz. La populace démolit le temple construit au Retranchement. D'Ausance, lieutenant du gouverneur Vieilleville (dont une fille mourut, consolée par Taffin), fit évader de nuit les pasteurs. Les réformés durent, dès lors, se rendre à Courcelles, puis à Montoy, pour y célébrer leur culte que la Saint-Barthélemy vint encore interdire. Il fut derechef autorisé dans la ville par la paix du 16 mai 1576, et les réformés se mirent à construire un temple rue de la Chèvre. Ils appelèrent alors de Bâle *Tenans*, auquel, le 2 septembre, fut adjoint *La Chasse* « hommes de grandes lettres et suffisans », qui prêchèrent d'abord dans la maison de M. de Myon... « Le dimanche 22 juillet 1576 la parole de Dieu fut prêchée par M. Tenans... prenant son texte au Ps. 122, incontinent que j'ay oy... La Cène fut célébrée en Septembre à deux tables par ledit Tenans et *Gardesy*, ministres ». Le 16 novembre Tenans inaugura le culte public, et le 27 janvier 1577, le catéchisme, dans le nouveau temple, lequel fut interdit dès le 26 février 1577. Les deux pasteurs, Gardesy, min. du Vaux et 4 bourgeois, partirent, le 28, pour l'Allemagne d'où ils revinrent, en avril 1578, à Montoy, où s'assemblaient les réformés. Ceux-ci étaient si nombreux qu'à la Cène de Pâques 1579, on compta 3,297 communiants.

1. Voy. *Bulletin*, t. XXXIX, p. 308 et suiv.
2. Complétée par des extraits de la chronique de Jehan de Morey, communiqués par H. Dannreuther.

Avant cette dernière date, le 22 juin 1578, Tenans avait épousé à Sedan (Fornelet bénit le mariage) demoiselle Marie Tagaut, fille de feu Me Tagaut « en son vivant docteur en médecine ». C'est sans doute ce mariage et aussi la situation précaire de l'Église de Metz qui décidèrent Tenans à prendre son congé[1] pour se fixer à Sedan où le registre du Consistoire nous permet de le suivre désormais pendant près de vingt ans :

22 *avril* 1579. *Colloque tenu à Sedan, dernier art.*

Sur le fait de M. Tenans, tant pour son département de l'Église de Metz, comme aussi pour estre receu ministre en l'Église de Raucourt, a esté respondu qu'il sera adverty de s'estre départy trop facilement de l'Église de Metz, comme il est apparu, tant par les lettres comme aussi par le tesmoignage du Consistoire de lad. Église qui a esté produit, et cependant sera receu en l'Église de Raucourt, sans toutesfois préjudice de ceux qui pourroient prétendre quelque droit sur luy.

27 *juillet* 1581. *Fournelet.*

Mons. Fournelet, avec mons. de la Mine, feront remonstrance à mons. Tenans que le peuple se scandalize qu'il ne réside et demeure en son Église.

3 *août* 1581. *Fournelet.*

Suivant la charge qui avoit esté donnée à mons. Fournelet et à mons. de la Myne de faire entendre à mons. Tenans que plusieurs se scandalisent, mesmes ceux de son Église, de ce qu'il ne réside poinct sur son Église, et d'autant qu'il n'a prins de bonne part lesd. advertissement et remonstrance, mesme qu'il donne à penser qu'il n'a pas volonté d'y aller résider, il a esté advisé que mess. Fournelet, de Helin (*sic*) et de la Myne et de Moussy le feront entendre à Madame.

10 *août* 1581. *Fournelet.*

Suivant l'ordonnance de Madame, la compagnye est d'adviz que au retour de mons. Cappel on assemble des ministres avec aucuns du Conseil de Madame, pour donner ordre aux plainctes que l'on faict de ce que mons. Tenans ne réside en son Église.

1. « M. Tenant obtint son congé de l'Église pour quelque occasion devant la Pâque » (1579).

24 *mai* 1582. *Fournelet.*

Garlache, ancien de Raulcourt, est comparu en ceste Compagnye au nom de son Consistoire, pour requérir que l'Église de Raucourt fust secourue de ministre durant l'absence de mons. Tenans, pour lequel faict il a esté conseillé de s'adresser par requeste à Madame, nous ayant dict que led. s^r Tenans estoit party sans y avoir donné ordre.

2 *août* 1582. Tenans est pasteur à Sedan et professeur au Collège.

17 *sept.* 1598.

Pour ce que grand trouble et scandalle est advenu en l'Église chrestienne et réformée de la ville de Sedan, à l'occasion de ce que mons. Tenans ministre en icelle Eglise a présenté requeste au magistrat pour ung traistre en demandant et solicitant que la vie luy fut sauvée, le Consistoire de laditte Eglise, deuement asemblé au nom de Dieu, estime et juge que son debvoir estoit d'en admonester et reprandre ledit mons. Tenans atandu quil l'a faict sans en communiquer ny parler à ses frères et compagnons en l'œuvre de Dieu, mais au lieu de recepvoir la douce remonstrance et charitable repréhension de ses frères pour en faire son proufit, l'a méprisée et rejettée, disputant à l'encontre, sur quoy ledit Consistoire l'advertit qu'un Colloque se debvoit assembler à Châlons où il proposeroit ou feroit proposer ledit fait; sur quoy il respondit audit Consistoire qu'il fist ce qu'il voudroit et quand à luy il en feroit comme il l'entendroit. Par ainsy il est advenu que ledit colloque en a cogneu et jugé, au jugement duquel ledit mons. Tenans avoit promis se tenir. Mais il est avenu qu'il a proposé et fait proposer tout autrement à son avantage tant au sinode général tenu à Montpellier, qu'au sinode provincial tenu à Paris, changeant et renversant la proposition dudit Consistoire et sa simple et vraye intelligence, parquoy prévoiant qu'il pouroit de rechef remuer ledit fait, ledit Consistoire a jugé, pour le bien et la paix de l'Eglise, d'insérer et enregistrer cest acte au registre du Consistoire, lequel soit signé des ministres et anciens qui en ont eu la congnoissance, pour s'en servir à l'advenir sy besoin est et non pour esmouvoir nouveaux troubles que ledit Consistoire désire estre du tout oubliez et ensevelis.

Et quant à la vocation de notre frère mons. *Gantois* esleu et ordonné pour ministre en ladite Eglise de Sedan, que led. mons. Tenans a dit n'estre aprouvé pour le bon ordre et la procédure qu'on y a tenu ainsy qu'on fait en touttes Eglises bien dressées et con-

duittes selon Dieu, ledit Consistoire la recongnoit et juge tant légitime et pure que quiconque y trouveroit à redire, il se montreroit fort desrésonable.

Faict aud. Sedan le jour et an que dessus. Henry Didier. Pierre Fornelet. Eusèbe Gantois. J. Canelle. Bonnet. Lucas. P. Villette.

28 *janvier* 1599.

Villette, de Gastines, Croyer et Lambermont remonstreront à M. le président quil n'est raisonnable de continuer les gages à mons. Tenans qui ne sert icy et n'a intention d'y servir...

16 *sept.* 1599.

Veu les submissions et recognoissances volontaires que mons. Tenans notre frère a faict solemnellement, faisant son dernier adieu et prédication icy, Nous avons tous jugé estre raisonnable d'oublier toutes les infirmitez passées pour n'en estre jamais nouvelles, et depuis les susd. satisfactions tenir led. s^r Tenans nostre d. frère pour incoulpable et irréprehensible, dont nous luy avons donné une pleine et entière attestation couchée ès termes cy dessous escriptz, avec la promesse qu'il nous a faicte que toutes et quantes fois qu'il sera redemandé (cas advenant que nous en ayons affaire) qu'il se rendra à ceste Eglise pour y servir d'un saint zèle et entière affection, laquelle promesse signée de sa main est aussi insérée cy dessoubz.

Eusèbe Gantois. J. Cappel. Henry Delambermont.
J. Delalande. Michiel Convert. Bonnet. Croyer. Baron.
Poilblanc. Stasquin.

Nous les ministres et anciens de l'Eglise réformée de Sedan soubsignez, certiffions qu'encore que nostre frère mons. Tenans porte quant et soy tout acquis tesmoignage notable de pure et saine doctrine, ensemble de bonne et saincte conversation, en vertu dequoy il ne peult faillir d'estre chery et embrassé de chacun, néantmoins nous avons jugé convenable à nostre devoir et singulière affection envers luy, et aux rares vertus et grâces dont le Seigneur l'a doué diversement, d'attester et certiffier, comme aussi par la présente certiffions et attestons à tous, que depuis dix-neuf ans ença, il auroit rendu son ministère approuvé pour avoir purement et droitement détaillé la doctrine céleste, tant aux villages de ceste souveraineté, deux ans ou environ, qu'en la ville et au chasteau le reste du temps susd. Mais pour avoir mené avec sa femme et ses enfans une vie ir-

répréhensible et saincte, en considération dequoy nous l'avons toujours honoré et aymé avec prière instante et désir extrême de le retenir avec nous si Dieu luy eût incliné le cœur de ce costé, et que l'estat de ses affaires pour lesquelles il a esté deux ans ou environ absent, luy eût peu permettre; mesmes nous avons loué et louons le regret qu'il nous a tesmoigné, mesmes par ses larmes, en avoir, protestans que nos regretz de le quitter sont tels et si grands que nous n'en pouvons porter ou soubtenir de plus grands pour ce regard, et ne pouvans, en ceste dure départie autre chose, nous luy obligeons pour un si long et notable service, nos cœurs et affections pour tousjours, le recommandons à la grâce de nostre Seigneur et Sauveur avec toute sa famille pour en estre le conducteur en tout son voyage et conservateur en tout son séjour. Et prions nos frères qui auront ce bonheur de jouir de son ministère, de le recevoir et posséder avec l'honneur, amour et respect qui lui appartient et dont nous l'honorons, honorerons et respecterons toujours.

Faict a Sedan le 15 sept. 1599.

Je Jan Tenans ministre de la parolle de Dieu prometz, par la présente, pour la bonne, sincère et cordialle affection qu'ay tousjours porté et porteray toute ma vie au corps de l'Eglise réformée de ceste ville de Sedan, tant en général qu'en particulier à chacun membre d'icelle, selon et conformément que Dimanche dernier faisant l'exhortation dud. jour et prenant congé d'elle je le protestais et promis solempnellement, que où lad. Eglise aura besoing de moy et désirera me répéter pour y servir et exercer mon ministère comme j'ay fait par le passé, — de retourner et venir à lad. Eglise lors et toutesfois et quantes que je seray par elle requis et demandé. Et ne m'obligeray à autre Eglise que ce soit, qu'à ceste condition.

En foy de quoy j'ay signé la présente de ma main.

A Sedan le XVIe jour de septembre 1599.

Signé Tenans.

Si ces divers actes nous révèlent la difficulté qu'il y avait parfois à concilier la liberté individuelle avec l'ordre de la Discipline de nos pères, personne néanmoins ne pourra les lire sans rendre hommage à l'esprit véritablement évangélique qui les a dictés. C'est l'intérêt de l'Église et de l'Évangile qui a permis d'ensevelir ce qui a divisé, pour ne se souvenir que de ce qui doit rapprocher et de ce qui seul édifie.

N. W.

PAPIERS INÉDITS DE L'ÉPOQUE DU DÉSERT

EN LANGUEDOC

Tous les lecteurs du *Bulletin* connaissent, au moins de nom, les beaux volumes de M. E. Hugues sur les *Synodes du Désert* où sont publiés un grand nombre d'actes des synodes protestants et quelques colloques. M. Arnaud a donné, dans un supplément à l'ouvrage de M. Hugues, le texte de plusieurs assemblées du Dauphiné, qui avaient échappé aux recherches de son prédécesseur. Mais la liste des synodes et surtout des colloques est loin d'être complète; chaque jour il s'en découvre de nouveaux dans les dépôts d'archives et surtout dans les papiers de famille. M. le pasteur Benjamin Tournier, qui, avant d'assumer la lourde tâche de pasteur de la Société Coligny en Algérie, avait exercé le saint ministère dans un poste non moins fatigant, celui des Vallées vaudoises des Hautes Alpes, y a rassemblé et sauvé de la destruction un certain nombre de papiers relatifs aux protestants du Dauphiné. Grâce à son obligeance il m'est permis de donner le texte de plusieurs colloques et synodes de cette province, qui ne se trouvent ni dans Hugues ni dans Arnaud. C'est avec joie que je me suis chargé du soin de mettre à la disposition des travailleurs les papiers qu'il a eu l'amabilité de me confier[1]. Puissent toutes les personnes à qui leur position en donne le pouvoir, prendre exemple sur M. Tournier et s'occuper sans cesse et sans délai à recueillir tous les papiers qu'ils peuvent rencontrer dans les familles protestantes. Non seulement elles les tireront de l'oubli mais ainsi elles les sauveront d'une perte presque certaine. L'histoire du protestantisme français compte encore bien des lacunes, et c'est faire œuvre de bon protestant que de contribuer, chacun pour sa part, quelque faible soit-elle, à mettre entre les mains des historiens le plus de documents

1. Grâce à la générosité de M. le pasteur Benjamin Tournier, ces documents sont venus grossir la collection des synodes et colloques dont la Bibliothèque du protestantisme français doit la possession à la générosité de donateurs antérieurs.

possible. Que de dévouements cachés, que de martyres noblement supportés, que de courage et d'énergie ignorés encore dont la révélation pourrait instruire la nation française du rôle joué par ces huguenots qu'elle a laissé persécuter et que l'on décrie tant de nos jours. Les lanceurs d'idées fausses seront réduits au silence à mesure que l'histoire s'éclairera davantage.

Trois séries de documents feront l'objet de cette publication :

Dans la 1re seront contenus divers actes très courts ayant trait à des faits variés mais intéressants, tels que baptême d'un enfant né en prison, élargissement de prisonniers, etc.

La 2e série contiendra le texte de trois colloques, qui avaient échappé aux investigations de MM. Hugues et Arnaud.

Enfin, plusieurs synodes du Dauphiné, inédits, formeront la 3e série, la plus longue et peut-être la plus curieuse.

F. B.

I. — Documents divers, 1683-1702

Précautions contre les faux frères (1683).

Nous certifions à nos frères de l'Église de *Faugères*, comme plusieurs de nos frères partent dans le decain de venir antandre la prédication, vous aures la bonté, nos très honnorés, de leur vouloir permettre l'antrée ; le dhonneur du preseant certificat, qui est le sieur Paul Romanet aagé d'environ soixante ans, vous dira ceux qui sont de cette Eglize, et vous pouvez vous confier à lui. A la Bastide, le 31 aoust 1683, en foi de quoi

Signé : Benoit, ancien et secrétaire,
Pignon, ancien.

Original papier.

—

Aigues-mortes. Baptême en prison (1687).

Extrait des registres des baptesmes tenus dans la paroisse Notre Dame du Sablon de la ville d'Aigues mortes, diocèze de Nismes en Languedoc.

L'an mil six cents huictante sept et le vingt septième du mois d'aoust, *Pierre Bonnes* a esté baptizé, né le vingt quatre du mesme mois et au fil de Jean Bonne du lieu de Faugieres, diocèze de Béziers, tailleur d'habit et de *Marie Rougière*, sa famme, le parain a

esté Pierre Fuillade, boulanger du lieu de Monteau, diocèze de Monpellier, et la maraine Elizabeth Ancette, fille de Charles Ancet, hoste de cette ville, en présence des tesmoing signés à l'original avec moy soubsigné.

Lequel extraict je, prebstre et curé de la susdite paroisse, certifie estre véritable. A Aigues mortes ce 2 8bre 1687.

PONCET.

Au dos : Certificat pour Jean Bonnes d'un enfant quil luy est né à la ville d'Aigues mortes, estant en prison pour cause de religion, et fut batizé le 24me du mois d'aoust 1687.

—

Élargissement de trois protestants de Pont de Camarès détenus à Aigues-mortes (1687).

Nous, capitaine au Régiment de Navarre et commandant pour sa majesté à Egue morte, à la besance de monsieur le lieutenant de Roy, certiffions que *Jean Bon* et *Marie Rogère* sa femme et *Jean Sabatié* du Pon de Camoret, estoit en prison ici et que jay les ai mi en liberté par ordre de monsieur de la Nouue, pour sans retorner chez eux. Faict audit Egue morte le 2me octobre 1687.

Signé : BOIS DAUPHIN.

Original sur papier timbré de huit deniers de la Généralité de Montpellier.

—

Amendes (1691).

Quittance de 12 *l.* 10 *s. que les nouveaux convertis de* Faugères *estoient obligé de fourny pour un sisième.*

Je sertifie avoir receu de M. Roque, de Faugère, huict quintal soixante livre foin poix d'emarc pour un sixsieme pour la demy compagnie qui et à St-*Pargoire* ce 20 desambre 1691.

Signé : de Jonquière

On trouve au dos :

. . . .

Boussagnes, cinquante quinteaux.

La terre de *Villemagnie et Taussaq*, cinquante quinteaux.

Bédarrieux fournira le surplus de foin nécessaire.

NICOLAS DE LAMOIGNON,
chevallier, comte de Launay.

—

Nouveaux convertis récalcitrants, de Faugères, dragonnés en 1702.

Estat des nouveaux convertis du diocèze de Béziers auxquels la descharge de contribution pour la garde des passages d'Orange avoit esté par nous accordée en considération de ce qu'ils faisoint alors leurs devoirs de catholiques, dont ils se sont relaschés depuis.

Faugères

Jean Roque fils d'*Aaron*
Jean Planque fils de *David* et sa famille
Demoiselle *Diane de Lagasse*
Jean Maman et sa famille
Aloyze Martin et sa famille
André Martin et sa famille.

Nicolas de Lamoignon, chevalier, comte de Launay-Courson, seigneur de Bris, Vaugrigneuse, Chavaigne, La mothe chand^er^, Beuxe et autres lieux, Conseiller d'estat ordinaire, Intendant de Languedoc. — Veu l'estat cy dessus et les certificats à nous rapportés qui marquent que lesdits nouveaux convertis y mentionnés ne font plus leurs devoirs de catholiques, nous ordonnons que les comprins et dénommés audit estat, chacun à leur égard, seront constraints, par logement en pure perte, au payement de toutes leurs cottités pour la contribution aux depenses de ladite garde d'Orange, depuis le premier juillet mil sept cens, jour de l'establissement d'icelle.

Fait à Montpellier le premier mars mil sept cens deux.

De Lamoignon signé à l'original.

Veu l'estat cy dessus, nous ordonnons que les compris et dénommés audit estat seront tenus de payer chacun à leur égard les taxes auxquelles ils se trouveront comprins pour la garde des passages d'Orange, ainsin qu'ils la payaient avant notre ordonnance du 7e 7bre 1700.

De Lamoignon signé à l'original.

Au bas : j'ay l'original S. D.. eau, curé d'Aspiran. *Copie papier.*

LE CASTEL DE LA FAVÈDE ET DU PLAN

(*Livres brûlés à Nîmes 10 juin 1730, etc.*)

M. Oberkamff de Dabrun, qui naguère a publié trois brochures illustrées consacrées à *Bouquet et son château* (Alais, Martin, 1892, 7 pages in-8°), à *La Filolie* (Périgueux, impr. de

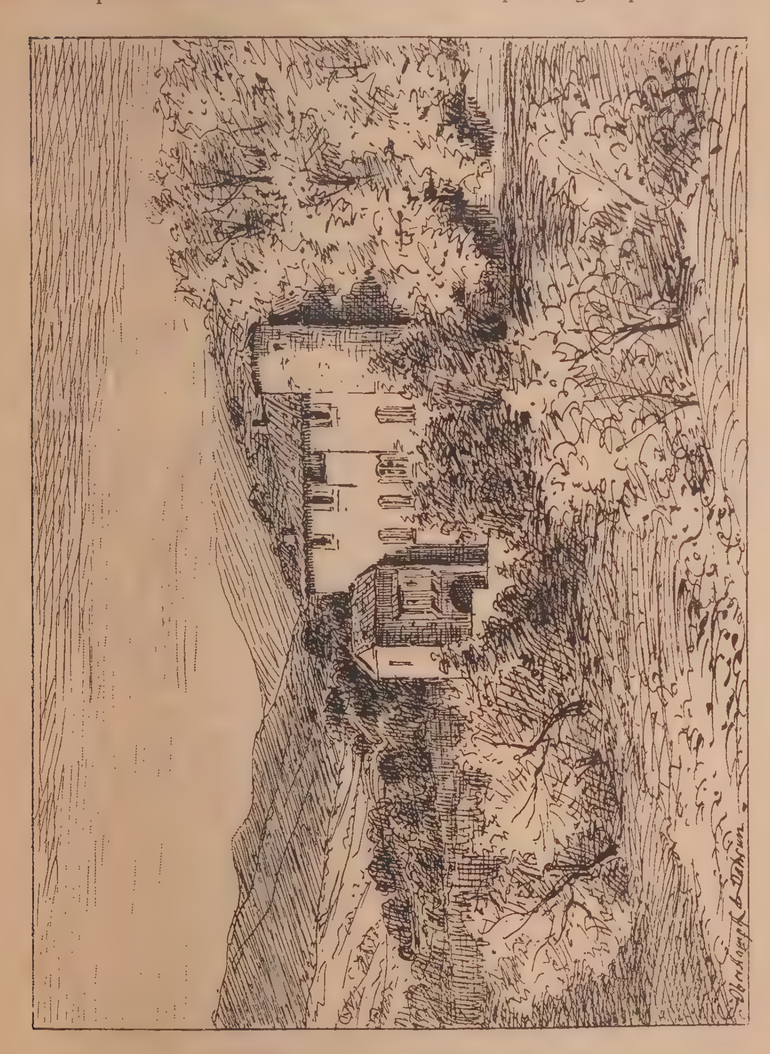
la Dordogne, 2 pages, 1896) et au *Château de Sauvebœuf* (*ibid.*, 3 pages in-8°), a bien voulu dessiner pour nous une vue du Castel de la Favède, placé près d'Alais dans un vallon formé par les Cévennes. C'est là que naquit, le 13 mars 1688, *Benjamin Ribot, seigneur du Plan.* C'est l'un des quelques hommes de cœur qui, sous Louis XV, rendirent aux huguenots à l'étranger, et à leurs frères persécutés en France, les plus grands services. M. le pasteur Bonnefon lui a consacré une monographie très détaillée mais qui est loin d'épuiser tout ce que renferme l'abondante correspondance de Du Plan avec Antoine Court. On sait que, comme tous les intermédiaires sans exception, — hélas! comme Clausel, Le Cointe, d'Aigaliers et plus tard Court de Gebelin et Rabaut Saint-Etienne, — Du Plan ne recueillit guère que des ennuis, des dénis de justice, des suspicions de toute nature, de la part de ceux pour lesquels il se sacrifiait. Une copie de ce qui forme le n. 12 de la correspondance d'A. Court étant à notre Bibliothèque, j'en extrais ces deux fragments qu'on ne lira pas sans intérêt. Le premier, du 7 août 1726, donne à Antoine Court, écrivain, des conseils qu'il eut un peu de peine à s'approprier :

« Travaillons, mon cher ami, à raffiner notre style et à purifier nos raisonnements. Formons-nous un *plan*, comme porte mon nom, qui soit le plus *court* qu'il se pourra, comme porte le vôtre. Si ce plan court est bien dressé et bien exécuté, il sera du goût de tout le monde, car on aime aujourd'hui, plus que jamais, la solidité et la brièveté. »

Voici le récit d'une perquisition faite à Nîmes pour y terrifier les protestants en 1730. Il se trouve dans une lettre du 27 juin de cette année.

« Ce fut la nuit du 5 au 6 de ce mois que M. d'Iverny, votre bon ami, M. de Polestron, inspecteur des troupes, et M. l'intendant se rendirent à Nîmes avec quatre bataillons comme si on avait eu besoin de faire passer les troupes en revue. Ces trois messieurs, avec d'autres officiers, soupèrent chez Mad. de Fabrègue et, après s'être bien bourrés et avoir bu du meilleur vin à foison pour leur inspirer plus de courage dans la fameuse entreprise qu'ils avaient projetée; ils envoyèrent chercher le magistrat de la ville à qui ils

ordonnèrent de nommer des commissaires à chaque quartier de la ville pour en faire la visite. On choisit les plus bigots pour faire



cette expédition, mais on ne voulut pourtant pas les avertir de leur destinée jusqu'à ce que l'heure fût venue de se mettre en campagne. L'heure étant venue, nos trois généraux sortirent en furie de chez

Mad. de Fabrègue à onze heures de nuit et se rendirent sur le Cours suivis des principaux officiers qui avaient soupé avec eux, où ils avaient donné rendez-vous à tous les officiers des 4 bataillons, aux magistrats de la ville et aux commissaires des quartiers. On distribua à chacun son poste et aussitôt ils partirent tous, la baïonnette au bout du fusil et furent frapper les portes de MM. les huguenots qui vinrent leur ouvrir la plupart en chemise et tout tremblants de crainte d'être pris d'assaut et passés au fil de l'épée sans aucune miséricorde.

« Cette exécution dura jusques vers les huit heures du matin, personne ne pouvant sortir de la maison, ni mettre la tête à la fenêtre et on faisait battre la générale de temps en temps pour répandre encore plus de frayeur. On enleva les armes qu'on avait permises à la naissance du Dauphin et on fit un tas de tous les livres qu'on fit brûler le 10 du courant devant la maison de ville par la main du bourreau.

« Les soldats qui assistaient à cette sainte cérémonie se mirent à crier d'un air de triomphe et de joie, lorsque les flammes firent voler les feuillets de 25 à 30 Bibles et de quantité d'autres volumes de piété... « Voilà, voilà l'esprit de Calvin qui s'envole. »

« Les officiers et autres assistants applaudissaient à ces traits d'esprit pendant que les pauvres huguenots étaient contrits et humiliés... »

Toujours le bon vieux temps!

N. W.

Mélanges

MAITRES DE LANGUES ET GRAMMAIRIENS HUGUENOTS

I. — NATHANAËL DUEZ ou D'HUET

Nathanaël Duez (*Dhuëz*, *Dhuesius*) était un maître de langues, qui vivait à Leide au milieu du XVIIe siècle. Il a publié des grammaires et des dictionnaires qui ont été imprimés par les Elzeviers, ce qui les fait rechercher encore aujourd'hui.

Paquot, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, et plusieurs autres d'après lui, ont dit que

Duez était né à Genève; Weiss, dans l'article Duez de la *Biographie Universelle*, le fait naître en Hollande; Willems (*les Elzeviers*, 1880, page 170) a montré qu'il était originaire de Metz, et qu'il a dû naître au printemps de 1609. Willems a donné la liste bibliographique des éditions originales des huit ouvrages de Duez, publiés de 1639 à 1668, et de toutes les réimpressions qu'en ont faites les Elzeviers. M. Stengel (*Chronologisches Verzeichnis französischer Grammatiken*, 1890) a énuméré d'autres réimpressions qui ont paru en différentes villes (Genève, Hollande, Allemagne). Par exemple, *le Vray et Parfait Guidon de la langue françoise*, publié par Duez en 1639, a été encore réédité en 1709 : on voit que le succès de cet ouvrage s'est prolongé pendant deux générations. — Et pour le dire en passant, quoique je ne sache pas trop ce qui appartient vraiment à Duez dans ses livres, les plagiats étant alors de droit commun, semble-t-il, dans le domaine de la grammaire et de la lexicographie, — si Duez est l'auteur des jolis dialogues qu'on lit dans son *Guidon de la langue italienne*, il a donné là une bien agréable peinture de la vie que menaient les jeunes seigneurs qui étaient ses élèves.

Duez eut à se défendre contre les attaques que l'imprimeur genevois Jean de Tournes fit écrire contre lui par un De la Rive, que Duez qualifie *medicus levioris tincturae*, *blatero*, etc.; il s'agissait de la traduction française de la *Janua linguarum* de Comenius, qu'ils avaient faite chacun de leur côté. En répondant à son antagoniste dans la préface de la troisième (1661) des éditions qu'il a données de la *Janua linguarum*, Duez a écrit deux pages d'autobiographie, qui sont intéressantes ; il y raconte les aventures de sa jeunesse, de quinze ans à trente; ses études à l'Université de Strasbourg, où il avait appris l'allemand, et commencé de bonne heure à donner des leçons de langue française; ses voyages en Allemagne; son séjour de trois ans en Italie, *in amœno illo horto Europae*[1]; son passage en Angleterre ; enfin son établissement à Leyde, où il vivait alors depuis plus de vingt ans. *Et sic hactenus*, dit-il, *miseram vitam*, *pro sanctissimo Divini Numinis*

1. Dans ce charmant jardin de l'Europe.

beneplacito utcunque transegi, annum jam vigesimum secundum hic agens. Dominus, qui in tantis vitae discriminibus benigne semper etiamnum providit, pro sacrosancta sua voluntate in posterum quoque providebit[1].

En 1640, Duez avait dédié la première de ses éditions de la *Janua linguarum* à Guillaume II, prince d'Orange; il dédia la troisième (1661) à son fils Guillaume III, qui faisait alors ses études à Leyde. Les termes de ces dédicaces paraissent établir que Duez était protestant. Il serait intéressant de le vérifier en retrouvant son nom sur les registres des Églises protestantes de Metz ou de Leide.

EUGÈNE RITTER.

Une épreuve de cet article ayant été communiquée au successeur du regretté Dr W. N. Du Rieu, le Dr Ch. M. Dozy, archiviste de la ville de Leide, il a bien voulu nous envoyer le résultat de ses recherches. Voici d'abord l'acte de mariage de N. Duez, annoncé le 14 mars et conclu le 9 avril 1641 dans l'église hollandaise du Hoogeland ou de Saint-Pancrace à Leide :

Nathaneël Dues, jeune homme du comté de Sarwerden, demeurant sur le Rapenburg, assisté de *Noé Gérard*, chirurgien, demeurant dans la Houtstraat, et

Susanna de Witte, jeune fille de Leide, demeurant dans le Ketelboetersteeg, assistée de Sara de Witte, sa sœur, y demeurant aussi.

Le 19 mars 1642 les curateurs de l'Université résolurent de donner 12 livres à « *N. d'Huez* » (*sic*) pour le remercier de la dédicace de son Dictionnaire français-allemand-latin, dont l'auteur leur avait envoyé 8 exemplaires reliés.

Les deux époux eurent au moins cinq enfants : *Ludovicus*, baptisé le 23 juin 1643; — *Élisabeth*, le 6 décembre 1644; —

1. Et ainsi j'ai jusqu'à ce jour passé ma pauvre vie, suivant le bon plaisir de la divine Providence, demeurant déjà depuis vingt deux ans en ce lieu. Dieu qui a toujours pourvu avec bonté à mes besoins au milieu de tant de traverses de mon existence, y pourvoira aussi dans la suite si c'est sa très sainte volonté.

Nathanaël, le 24 janvier 1648 [1]; — *Suzanne*, le 13 avril 1649; — *Johannes*, le 31 décembre 1656. Tous ces baptêmes ont été inscrits dans l'Église hollandaise.

Au mois de mars de cette année 1656, « Nathanaël Deus (*sic*), professeur de langue française et italienne », demande la permission de vendre une collection de livres, y étant contraint par ses dettes que le petit nombre d'étudiants fréquentant ses leçons ne lui permet pas de payer. *Fiat* le 14 avril 1656.

Le 17 novembre 1663 il est inscrit dans l'*Album studiosorum* (mention non relevée par Willems) : *Nathanaël Duez, Gallus, magister linguae gallicae et italicae.* Ces inscriptions étaient souvent destinées à obtenir la franchise des accises.

D'après la préface de son *Compendium germanicae grammaticae* (Elsevier, 1668), ce pauvre professeur vivait encore le 1er novembre 1666, et on ne le trouve pas sur les listes mortuaires jusqu'en 1690. Mais l'année 1670 ne figurant pas sur ces listes, une terrible épidémie ayant ravagé la ville cette année-là, on pourrait présumer que Nathanaël Duez fut une des nombreuses victimes du fléau [2]. En 1685 et 1689 on trouve *Natanyel*, son fils, et *Suzanna*, sa fille, dans le Waardgracht, un des quartiers les plus misérables de Leide.

Aucun autre Nathanaël Duez ne figurant sur les nombreuses listes consultées par M. Dozy, on peut sans présomption admettre que, dans tout ce qui précède, il s'agit du professeur de langues et qu'il était effectivement protestant.

Il avait un frère, *Andries Dues*, drapier, « jeune homme du comté de Sarbrück », qui fut reçu membre de l'Église wallonne le jour de Pentecôte 1635, sur témoignage de l'Église de Saint-Lambert, acheta le droit de bourgeoisie le 30 juin 1645,

1. Parrains Casimir, comte de Lippe, et le comte de Denhoff; marraines Cornelia van Leeuwen et Sara de Witte.

2. On trouve, le 12/18 mars 1679, la mention de l'enterrement (église Saint-Pancrace) de « la fille de Nathanaël Deuz demeurant dans la Haarlemmerstraat ». Cette mention semble indiquer que N. D. vivait encore à cette date, autrement on aurait écrit Élisabeth Duez. Cette fille n'était pas très jeune non plus, autrement on aurait écrit, comme de coutume : « Enfant de N. D. » On pourrait, il est vrai, penser à N. D., fils, né en 1648, mais on ne trouve nulle part que ce fils ait été marié. La date de la mort de notre professeur reste donc incertaine.

et épousa en cette même année, *Susanna Kycke* (*aliàs Tycquet*), jeune fille de Saint-Lambert — et, en 1653. *Maartie Theunis Croon*, Nathanaël lui servant de témoin.

On aura remarqué que, dans l'*Album studiosorum* cité par Willems, Nathanaël est appelé *Metensis*, et dans l'acte mentionné ci-dessus, *Gallus*, tandis que son acte de mariage le fait venir du *comté de Saarwerden*. D'autre part son frère est reçu dans l'Église wallonne de Leide sur témoignage de celle de Saint-Lambert dans le Palatinat, et est appelé « jeune homme du comté de Saarbrück » lorsqu'il se marie pour la première fois, en 1645. Ces diverses mentions ne sont contradictoires qu'en apparence. Nathanaël Duez peut fort bien être venu de Metz à Leide, et avoir été en réalité originaire du comté de Saarwerden, tout en étant « Gallus », Français[1]. On sait, en effet, qu'il y eut, dès le XVIe siècle, des réfugiés huguenots, en partie messins, dans le comté de Nassau-Saarwerden (naguère Bas-Rhin), et dans les régions avoisinantes du Palatinat. — On trouvera des renseignements sur les Églises qu'ils contribuèrent à y fonder, dans quelques ouvrages qui ont déjà été, si je ne me trompe, mentionnés dans ce *Bulletin* : W. Schmitz, *Das Kirchliche Leben und die Reformation in den Nassau-Saarbrück'schen Landen im dem XVI Jahrhundert* (90 p. in-8°, Saarbrücken, Möllinger 1868) ; — G. Matthis, *Die Leiden der Evangelischen in der Grafschaft Saarwerden* (272 p. in-8°, Strassburg, Heitz, 1888); — G. Matthis,

1. Voici deux extraits de sa préface de la 3e édition de la *Janua linguarum*, lesquels établissent : 1° que le français était la langue maternelle de N. Duez, puisque, pour apprendre l'allemand, il a dû se rendre à Strasbourg où il étudia pendant trois ans; 2° qu'après ses voyages en Allemagne et en Italie, revenu dans sa patrie (sans doute le comté de Saarwerden), il fut attaché à la cour des comtes de Nassau-Saarbrück en qualité de professeur de français, et y resta deux ans, pour se rendre ensuite à Paris :

« *Jactis fundamentis studiorum in lingua latina et graeca apud parentem, aetate quindecim annorum Argentinam missus fui, tum ut studia continuarem, tum etiam ut addiscerem idioma germanicum; et triennium ibi moratus, gallicam linguam, utpote vernaculam, studiosos nonnullos docere cœpi... — Transacto ita triennio in amœno illo horto Europae* (l'Italie), *et in patriam reversus, mox ad aulam Illustrissimorum Comitum a Nassaw-Sarbrück pro praeceptore gallico citatus fui; et in ista aula circa biennium commoratus, Lutetiam Parisiorum profectus sum...* » E. R.

Bilder aus der Kirchen und Dörfergeschichte der Grafschaft Saarverden (310 p. in-8°, Strassburg, Heitz, 1894); — (F. W. Cuno) *Pfälzisches Memorabile* XIII et XIV (deux brochures de 175 et 214 p. in-16, Westheim, Verlag des evangelischen Vereins für die Pfalz, 1885 et 1886).

Ce qui précède me paraissait un résumé à peu près complet de ce qu'on pouvait espérer trouver sur ce personnage, quand, au moment de la mise en pages, je reçus de mon ancien condisciple G. Matthis, à qui j'avais envoyé cette deuxième épreuve, une lettre apportant de nouveaux renseignements.

Ils expliquent tout d'abord la phrase ci-dessus : *Jactis fundamentis studiorum... apud parentem*. Le père qui enseigna le latin et le grec à Nathanaël D. était pasteur et sans doute déjà lui-même fils de pasteur. Au delà de la Saar, quand on vient de l'Alsace par Saarunion, s'élève un petit plateau dans un repli duquel s'abrite le village d'*Altweiler* jadis fondé par des réfugiés huguenots dont on retrouve les traces dans les noms encore portés de Blaise, Girardin, Baillet, Hoschar, etc. Les trois premiers pasteurs connus de cet humble village — qui m'est d'autant plus familier qu'à mon tour j'y ai fait connaissance avec les premiers éléments du latin et du grec — portent le nom d'Huet. En voici la liste, peut-être incomplète, que M. G. Matthis a pu en dresser d'après des documents du temps[1] :

...1586... d'*Huet* (Dhuitius) *Blasius*;
...1590-1627 d'*Huet* (Hue, Huée) *Samuel*;
1628-1630 d'*Huet Nathanaël* (?).

En 1627, Samuel d'Huet, réfugié à Metz, à cause des Impériaux qui pillaient le comté de Saarwerden, adressait au comte de Sarrebrück une requête pour le prier de lui donner comme successeur son fils aîné « qui prêche déjà, disait-il, depuis 11 ans ». Cette requête fut agréée, puisque malgré l'ex-

1. *Bilder*, etc., *op. c.*, p. 279.

pulsion des pasteurs en 1629, on trouve, l'année suivante, un ordre du gouvernement lorrain mettant à prix la tête de celui d'Altweiler qu'on accuse d'exercer secrètement le ministère. Or, M. G. Matthis ayant découvert, sous la date du 11 août 1633, comme parrain à Sarrebrück, *Nathanaël Duesius*, *Hofpraeceptor*, *Sohn von Samuel Duesius*, *seligen Pfarrer's von Altweiler* (N. D., précepteur à la cour, fils de feu S. D., pasteur à A.), avait cru pouvoir l'identifier avec le susdit fils aîné, le courageux pasteur de 1630. Nous savons maintenant que cette hypothèse est inadmissible, et que s'il n'était pas l'aîné des enfants de *Samuel Duesius*, *Nathanaël* était certainement un de ses trois fils. — Du même coup nous apprenons que si le nom latin de notre professeur était *Dhuetius* (le scribe de Sarrebrück a simplement omis l'*h* que la prononciation n'indiquait pas), son nom français était d'*Huet*. En parcourant les listes de huguenots messins que renferment les portefeuilles de feu M. le pasteur O. Cuvier, j'y trouve bien ce nom, mais sans pouvoir l'identifier avec celui des premiers pasteurs connus d'Altweiler.

N. W.

II. — SAMUEL BERNARD

M. Henri Bordier, dans la *France protestante* (II, 355) a signalé un livre intéressant : *Tableau des actions du jeune gentilhomme*, Genève, 1625, œuvre de Samuel Bernard, genevois. Le *Chronologisches Verzeichnis französischer Grammatiken*, de M. Stengel, énumère d'autres éditions de cet ouvrage : Strasbourg, 1607, 1613, 1614, 1615 ; Leyde, 1624 ; et Strasbourg, 1645. — L'année 1607, où parut la première édition du *Tableau*, fut celle aussi où Samuel Bernard publia une grammaire française :

Samuel Bernhard, genevensis, *Grammatica gallica nova, omnium quae hactenus prodierunt emaculatissima*[1]. Argentorati, 1607, in-12.

1. On sait que les grammaires françaises publiées de 1550 à 1650, ont été pour la plupart écrites en latin.

A peine cet ouvrage avait-il paru, que l'auteur fut appelé à le défendre contre les attaques d'un rival : Philippe Garnier, d'Orléans, qui, dans la même année et dans la même ville, publiait aussi une grammaire française : *Praecepta gallici sermonis, ad pleniorem perfectioremque ejus linguae cognitionem necessaria, tùm brevissima tùm facillima.* Argentorati, 1607, in-8°. Samuel Bernard écrivit alors une *Censura grammatica apologetica, opposita Philippi Garnerii Praeceptis gallici sermonis, simul et calumniis*, s. l., 1607. Le public partagea sa faveur entre les deux grammaires. Celle de Bernard fut réimprimée à Strasbourg en 1614 (*editio secunda, correctior et emendatior;* nous avons vu tout à l'heure que la première édition était déjà *omnium emaculatissima*), puis en 1621 et en 1630 ; celle de Philippe Garnier eut aussi plusieurs éditions.

Nous pouvons identifier Samuel Bernard avec le fils d'un réfugié franc-comtois, François Bernard, couturier, de Nozeroy au comté de Bourgogne, reçu bourgeois de Genève le 6 juillet 1579. Il avait épousé en 1571 Madeleine André, qui lui donna sept enfants. Samuel, né le 9 novembre 1577, filleul de Rémy Tronchin, fut le troisième.

Un acte notarié que m'a indiqué M. Louis Dufour-Vernes, nous renseigne sur la haute situation que notre grammairien était arrivé à occuper en Allemagne : c'est un acte du notaire genevois François Dunant (VI, 215) en date du 18 décembre 1616, par lequel Sp. Isaac Caille, docteur en médecine, vend à Spectable Samuel Bernard, CONSEILLER DE S. A. DE BADEN, résidant à Tourlac (*Durlach près Karlsruhe*) absent, — honorables François Bernard, bourgeois de cette cité, et Madeleine André, ses père et mère, stipulant pour lui, — une maison en la rue de la Tour de Boël, pour 1400 florins ; outre vingt-deux florins, six sous, pour épingles de madame Caille.

EUGÈNE RITTER.

CURIEUSE LETTRE DE FRANÇOIS FARGUES, DIT TRISTANT

RÉFUGIÉ EN ANGLETERRE

à BONAVENTURE DEHOÜÉ, prêtre du Mas-d'Azil.

1748

Depuis quelque temps le *Bulletin* a publié à diverses reprises d'intéressantes communications relatives à des curés tolérants, des prêtres à l'esprit large qui, soit avant soit après la Révocation, eurent des rapports d'intimité avec des pasteurs ou s'efforcèrent, dans la limite du possible, d'adoucir autour d'eux la législation inique et barbare qui enserrait les protestants comme un filet aux mailles étroites, d'où ils ne pouvaient sortir sans se heurter aux galères ou au gibet. Le numéro de février dernier en offrait encore un touchant exemple.

J'avais en mains depuis assez longtemps une pièce intéressante à ce sujet, rencontrée dans une famille venue du Tarn-et-Garonne en Poitou. Je me fais un plaisir et un devoir de l'ajouter au dossier commencé, comme preuve que tous les prêtres romains ne furent pas des adversaires déclarés et irréconciliables de la Réforme et de ses adhérents.

C'est une lettre en vers patois du dialecte de l'Ariège. L'auteur, d'après la suscription, est un nommé *Tristant*, réfugié en Angleterre, à Hoxton, près de Londres, où se trouvait une Église française, dont *Jacob Bourdillon* fut le pasteur le plus connu. Elle est adressée à « Bonaventure Dehoüé, prêtre et religieux du chapitre du Mas-d'Azil, en Foix ». Ils habitaient, avant l'exil de Tristant, cette petite ville où ils avaient eu de fréquentes et amicales relations, relations littéraires sans doute[1]. Ainsi liés, leur intimité continua après et une correspondance s'établit entre eux. Ils y abordent les questions de controverse. Dehoüé, sans nul doute, fait l'apo-

1. On a de Tristant d'autres poésies patoises. Voir U. de Robert, *Hist. des Prot. dans le Haut-Languedoc, le Bas-Quercy et le comté de Foix*, t. II, p. 228.

logie de son Église; Tristant répond dans sa lettre que nous publions, en prenant la défense de la sienne. On y trouve en quelques vers une profession de foi huguenote très nette; c'est l'exposé complet, bien que concis, d'une foi raisonnée et réfléchie.

Qui était Tristant? Tristant n'est qu'un surnom. Son vrai nom est *Pierre Fargues*, né le 15 mars 1704, au Mas-d'Azil, fils de Pierre Fargues et de Constance Dangereux [1]. On ignore à quel moment et à la suite de quels événements il s'expatria.

D'après certains passages de sa lettre, lorsque, par exemple, il dit qu'il fait « *admirer* » à ses élèves l'humilité de Jésus-Christ pour combattre chez eux l'orgueil trop naturel à l'homme, qu'il *les fait réfléchir sur la Sainte-Écriture* », et que tous ses discours tendent à leur faire suivre « *le chemin du salut* », lorsqu'enfin il presse son correspondant de se convertir et l'invite à venir alors « *prêcher dans son temple* », on pourrait penser que Tristant était pasteur. Il n'en est rien. Un pasteur ne se plaindrait pas d'être « *obligé d'enseigner* » et surtout d'enseigner la « *Morale* ».

Du fait qu'il avait des élèves on pourrait supposer aussi qu'il avait été professeur avant de quitter la France. Mais, s'il en était ainsi, ses amis et ses ennemis n'auraient pas lieu, comme il le suppose, d'être surpris en apprenant ses fonctions. Personne n'aurait le droit de s'écrier : « *Quelle témérité!* »

Tristant était simplement négociant au Mas [2]. Il était ce que nous appellerions aujourd'hui un laïque pieux et éclairé, un homme instruit et cultivé qui utilisait son savoir en donnant sur la terre d'exil des leçons pour subvenir aux nécessités de la vie. Il ressort de sa lettre qu'il n'était pas à Hoxton un simple professeur, mais le directeur d'un établissement d'instruction, de ce que nous appelons un pensionnat.

Cette lettre fournit de fort intéressants détails sur son genre de vie et ses moyens d'existence. Le début nous peint

1. Communication de M. de Robert
2. *France Prot.*, 1re édit., II, 480, note; VII, 100. Là on le nomme Jean : mais son vrai nom relevé aux archives communales est bien Pierre.

d'une manière vive la situation de la classe éclairée des réfugiés à l'étranger. On voit l'homme dans son milieu. On le suit dans sa maison ou son jardin si vivement décrits, avec sa « *petite femme qui le chérit* », au milieu de ses éleves nombreux, de ses domestiques, « *race sans raison* », ou des importuns qui l'assiègent.

Qui était sa femme avec laquelle il vivait dans une si douce harmonie? On connaît au moins le nom et l'histoire tragique de l'évasion de sa mère [1], Mme *Cognard*, de Rouen. De qui se composait sa famille? On sait qu'il avait au moins une fille, Marie, qui épousa plus tard, en Hollande, le célèbre peintre de portraits, *Jean-Étienne Liotard* [2].

Il avait laissé en France un frère, *François Fargues*, qui, en 1748, fut arrêté en même temps que les deux frères *Laborde* [3], pour avoir assisté à une assemblée proscrite tenue le 2 novembre, au Clot de Bouïx, dans la juridiction du Mas-d'Azil [4], et de ce fait condamné par l'intendant de Montauban aux galères perpétuelles. — Tristant terminait sa lettre à Dehoüé quand la fatale nouvelle lui arrive. Le post-scriptum écrit à la hâte a pour but de prier son ami d'intercéder auprès de l'intendant et des autorités en faveur de « *Françoisou* » et d'inviter les habitants du Mas à joindre leur requête à la sienne en faveur de ce *bon habitant*.

« Al noun de Diù, mon car Benturo,
Ajos pietat de Françoisou ! »

Dehoüé intercéda-t-il, comme Tristant le lui demandait les larmes aux yeux? Sa requête ne fut-elle pas entendue? Toujours est-il que *Françoisou* subit le triste et glorieux sort de ramer sur les galères du roy. Son nom figure sur les listes des galériens publiées au *Bulletin* et dans la *France Protestante* [5].

TH. MAILLARD.

1. *France Prot.*, 2e édit., I, 960. — *Bull.*, V. 480,
2. *France Prot*,. 1re édit., II, 480, note; VII, 100.
3. *Bull.*, XXVIII, 167.
4. Communication de M. de Robert.
5. *Bull.*, VI, 107. — *France Prot.*, 2e édit., VI, 267, n° 866.

Je ne donne pas la lettre en son entier. Je supprime un long préambule purement littéraire et sans intérêt historique. Le texte, que la traduction littérale suit pas à pas, a été revu avec soin.

Lettre écrite en réponce à Monsieur Bonaventure Dehoüé, prêtre et religieux du chapitre du Mas-d'Azil, en Foix, par le sieur Tristant de Londres, en Angleterre.

L'Abbat bourdio sabé quin bibi, so que feu?
Anen! Oubeiscan! parlen li de so meu.
Iou demori, Dehoüé, environ un bon milo
De la bello citat, capitalo de l'Ilo;
Entournejat de prats d'un bert toujours charmant,
Un ort darré l'oustal, la court dessus daban,
Un autro basso-cour garnido de poulalio,
Lou tout entournejat d'uno grando muraillo.
Dus rens d'arbres taillats, tiradis al courdel;
Trento crambos lou mens et moblès bel sul bel.
Un temple pla poulit, mais sence cap d'imatge,
Tout lou pople qu'i bé compren nostre langatge;
La paraulo de Diu s'i prècho puroment,
Sous commandomens sants fan lou soul ornoment.

L'abbé voudrait savoir comment je vis, ce que je fais?
Allons! obéissons! parlons-lui de nous-même.
Je demeure, Dehoüé, environ à un bon mille
De la belle cité, capitale de l'Ile;
Entouré de prairies d'un vert toujours charmant,
Un jardin derrière la maison, une cour sur le devant,
Une basse-cour, garnie de volailles,
Le tout est clos d'une haute muraille.
Deux rangs d'arbres taillés, tirés au cordeau;
Trente chambres au moins, des meubles aussi beaux les uns que les [autres.
Un temple fort joli, mais sans aucune image,
Tout le peuple qui s'y rend comprend notre langage;
La parole de Dieu s'y prêche purement,
Les saints commandements en font le seul ornement.

Mon rebengut me fa, despei plusieurs annados,
Dazenau millo francs que fan goueit cent guinados,
— Per m'esplica plus clar : goueit cent louis d'or per an
Fan bivre nobloment ton bon amic Tristant.
Ma petito moulié — mes que cal que jou' t' digo,
Que pren la libertat de dire ton amigo —
Ma moulié me chéris et m'aimo tendroment,
So que fa mon plazé fa soun countentoment,
L'amistat nous unis de sa douço cadeno.
Coumo res n'es parfait, d'autro part be pla peno :
Sirventos et bailets — poplé sance rasou —
Despensos, embarras, lougatge de maysou,
Besitos, impourtuns, — un cadun m'assassino;
Quan m'escorgeon tout biu, jou cal fa bouno mino.
Mes tout aco n'es res, car aciu lou grand tic,
Lou faix lou plus pezant, l'abbat, mon bon amic :
Oubligeat d'enseigna — non, la 't gauzi pas dire —
Tu plagnaras mon sort, mous ennemics ban rire,
La, un critiquara sus ma capacitat,
L'autre dira pertout : « Quino temeritat ! »

Mon revenu me fait, depuis plusieurs années,
Dix-neuf mille francs qui font huit cents guinées,
— Pour m'expliquer plus clair : — huit cents louis d'or par an
Font vivre noblement ton bon ami Tristant.
Ma petite femme — mais, il faut que je le dise,
Qui prend la liberté de se dire ton amie, —
Ma femme me chérit et m'aime tendrement,
Ce qui fait mon plaisir fait son contentement,
L'amitié nous unit de sa douce chaîne.
Comme rien n'est parfait, d'autre part j'ai bien de la peine :
Servantes et valets (peuple sans raison),
Dépenses, embarras, loyer de maison,
Visites, importuns — chacun m'assassine;
Quand ils m'écorchent tout vif, je dois faire bonne mine.
Mais tout cela n'est rien et voici le grand hic,
Le faix le plus pesant, l'Abbé, mon bon ami :
Je suis obligé d'enseigner ! — non, je ne l'ose dire —
Tu plaindras mon sort, mes ennemis vont rire.
Là, l'un fera des critiques sur ma capacité,
L'autre dira partout : « Quelle témérité ! »

Cadun rasounara; lou sabé, l'ignourenço
Faran lous dus sujets de cado conferenço.
Et beleu tu mens, lous els baychats al sol,
Marmoutaras tout siau : « Tristant es bingut fol. »
L'azard! pus qua't cal dire : jou' seigni la junesso.
Trento goueit moussurets, marchands ou de noublesso,
Aprenen enta meu Lati, Grec et Francès
Et traduizen déia lou tout en bon Anglès.
Escrituro, dessen, calcul, astronomiquo,
La punto, l'espadron, la danso, la musiquo,
Exercices de cos auta pla que d'esprit,
Et tout so que pot fa lou moussut accomplit.
Tu pos t'imagina qu'ei besoun d'assistenço
Et que tant d'estrangés me fan grando despenço.
Tout s'ajusto pourtant; be maï, de tems en tems,
L'or lusis à l'oustal, coumo enso de Destrens[1].
Tournen à mous efants. Quant ent sur la mouralo,
Coumo la banitat fut de tout tems fatalo

Chacun raisonnera; le savoir, l'ignorance
Feront les deux sujets de chaque conférence.
Et peut-être toi-même, les yeux baissés à terre,
Tu marmotteras tout bas : « Tristant est devenu fou! »
A tout hasard, puisqu'il faut le dire, j'enseigne la jeunesse :
Trente-huit petits messieurs, fils de marchands et de nobles
Apprennent chez moi le latin, le grec et le français
Et traduisent déjà le tout en bon anglais.
J'enseigne l'écriture, le dessin, le calcul, l'astronomie,
La pointe, l'épée, la danse, la musique,
Les exercices du corps comme ceux de l'esprit
Et tout ce qui peut faire un homme accompli.
Tu peux t'imaginer que j'ai besoin d'aides
Et que tant d'étrangers me font grande dépense :
Tout s'ajuste pourtant; bien plus, de temps en temps,
L'or luit au logis, comme dans celui de Destrens.
Revenons à mes enfants: quant ils en sont à la morale,
Comme la vanité fut de tout temps fatale

1. Receveur des deniers royaux du Mas-d'Azil (note de l'original).

Et que lou cor humain nou i es que trop pourtat,
Jou i fa admira l'aïmablo humilitat
En les i proupouzan Jésus-Christ per moudelo,
Son amour per nous aus, per son Dieu, son pur zèlo;
Enfin tout mon discours tiro su'l mêmo but
Qu'es de i fa teni lou cami del salut.
Jou lous fau réfléchi sur la littératuro
Et surtout, mou amic sur la Santo-Ecrituro.
Quien plazé des entendre! Tu sios extaziat,
Et doubririos lous els de pou d'abé soumiat!
Mainatges toutis joubès, mes biels en couneissenço,
Qu'argumenton deia dessus la Providenço,
Dessus lous attributs d'aquel Diu tout parfait,
Qu'adoron sa bontat amb'un profont respect,
Que n'an jamaï recours à patrons, Sants ni Santos,
Mais à Jésus mouren, à sas plagos sanglantos,
Al grand mediatou, pus que ses esplicat
Que bol des peccadous estre soul aboucat.
Entre nous aus sio dit, l'Abbat quino feblesso,
D'interceda lous Sans, des i dire la messo;

Et que le cœur humain n'y est que trop porté,
Je leur fais admirer l'aimable humilité,
En leur proposant Jésus-Christ pour modèle,
Son amour pour nous, pour son Dieu, son pur zèle;
Enfin tout mon discours tend vers le même but
Qui est de leur faire suivre le chemin du salut.
Je les fais réfléchir sur la littérature
Et surtout, mon ami, sur la Sainte-Écriture.
Quel plaisir de les entendre! Tu en serais extasié
Et tu ouvrirais les yeux, comme au sortir d'un rêve.
Des enfants tout jeunes, mais vieux en connaissance,
Qui argumentent déjà sur la Providence,
Sur les attributs de ce Dieu tout parfait,
Qui adorent sa bonté avec un profond respect
Et n'ont jamais recours à des patrons, Saints ou Saintes,
Mais à Jésus mourant, à ses plaies sanglantes,
Au grand médiateur, puisqu'il a déclaré
Qu'il veut être des pécheurs le seul avocat.
Entre nous soit dit, l'Abbé, quelle faiblesse
De prier les Saints, de leur dire la messe!

Lous Sants, be dire maï, un ome crezut san,
Sera souven preferat al grand Diu tout puissant !
Tu qu'as tant de besoun, mon car Bounebenturo,
Adresso t'a Diu soul, laisso la creaturo ;
Fugis la prebentiu, consulto la bertat,
Escarta las errous qu'amagon sa clartat.
Se jou son proutestant, bes men par ma naissenço
Que per mon examen parfait de couneissenço.
Des que pousqui pensa, des qu'agui la rasou,
Sence escouta mon paï, sence cap de mayzou,
Jou suppouzé nascut sence cap de crezenço
An na fa senoment la juste differenço.
Alabex, degagat de toute prebentiou,
Jou'xaminé de près, despouillat de passiou,
Tout so qu'ero crezut à la gleiso prumièro ;
Jou legi quatre cops la Biblo touto entiero,
Lou noubel Testoment et, tout pla consultat,
Jou bi qu'es proutestans segoundou la bertat,
Que serbicen Diu soul, mes d'uno faissou puro,
Que sou fondats en tout sur la Santo-Escrituro,

Les Saints, je dirai plus, un homme estimé Saint,
Sera toujours préféré au grand Dieu tout-puissant !
Toi qui as tant de besoins, mon cher Bonaventure,
Adresse-toi à Dieu seul, laisse la créature,
Fuis la prévention, consulte la vérité,
Écarte les erreurs qui voilent sa clarté.
Si je suis Protestant, c'est bien moins de naissance
Que par mon examen parfait de connaissance ;
Dès que je pus penser, dès que j'eus la raison,
Sans écouter mon père ni personne de la maison,
Je me suis supposé né sans aucune croyance
Pour en faire sainement la juste différence.
Alors, dégagé de toute prévention,
J'examinai de près, exempt de passion,
Tout ce qui était cru dans l'Église primitive.
Je lus quatre fois la Bible en entier,
Le Nouveau-Testament, et, tout bien examiné,
Je vis que les Protestants suivent la vérité,
Qu'ils servent Dieu seul et d'une façon pure,
Qu'ils sont fondés en tout sur la Sainte-Ecriture,

Que prumieris Chrestias, per lou mens tres cens ans,
Crezion de punt en punt, coumo les Proutestants;
Que las superstitions et la poumpo moundaino
Bengeren engendra la crezenço Romaino,
Qu'aquel malhur fatal, coumo uno countagiou
Amaguec la bertat de nostro religiou,
Mes Diu qu'aguet pietat de sa gleiso cherido
Counserbec des chrestias uno feblo partido,
Coumo un carbon pla biu de cendros acatat
Counserbo sa calou, pribat de sa clartat;
Et qu'un cop descoubert mostro sa calou bibo.
Atal, la religiou doutze cents ans captibo,
Se moustrec de noubel, quan lous Réformadous
Bengneron fa luzi lous sacradis carbous.
Tout d'un cop la bertat illuminec la terro;
Lou diablo venoment li declarec la guerro,
Venoment l'Antéchrist damnabo tout lou moun,
La Santo Religiou s'estendio cado joun,
Et, graços al boun Diu, nous aus l'aben encaro
Maugrat la cruautat de la triplo tiaro.

Que les premiers chrétiens, au moins durant trois cents ans,
Crurent de point en point comme les Protestants,
Que les superstitions et la pompe mondaine
Vinrent engendrer la croyance Romaine,
Que ce malheur fatal, comme une contagion
Eclipsa la vérité de notre religion.
Mais Dieu qui eut pitié de son Église chérie
Conserva des chrétiens une faible partie,
Comme un charbon ardent, de cendres entouré,
Conserve sa chaleur, bien que privé de clarté,
Et une fois découvert montre sa vive chaleur.
Ainsi, la religion, douze cents ans captive,
Se montra de nouveau, quand les Réformateurs
Vinrent faire luire les charbons sacrés,
Tout à coup la vérité illumina la terre;
Le diable vainement lui déclara la guerre,
Vainement l'Antéchrist damnait tout le monde,
Sa Sainte Religion s'étendait chaque jour;
Et, grâces à Dieu, nous, nous l'avons encore,
Malgré la cruauté de la triple tiare.

« Es aco, mon amic, es aco noubeautat ! »
Tres cops, mal a prepaus, tu m'agas repetat,
Et cadun des tres cops me desapicasado.
Non sios doun pas fachat de ma longuo tirado.
Res de pus naturel que de i justiffica.
Hurous autan ce jou, s'ei pouscut m'esplica,
Plus hurous millo cops, si la bertat sublimo
Passo dedins ton cor pel mouyen de ma rimo !
Mais oun m'enporti-jou? quin excès d'amistat
Ben poussa moun discours antio la banitat ?
Nous aus nou poden res, Diu soul pot, per sa graço,
Conberti nostre cor en li mountren sa faço.
Plascio dounc al grand Diu, Paï, Fil et Sant-Esprit,
Qu'aquesto noubel an, jou bejo convertit !
Que tous brabis confrais seguden ton exemple,
Et toutis bengas precha dedins moun temple !
Lous Angleses dion : « Lou Mas et Saint-Girons,
Produisoun d'autris Clarks et d'autris Tillotsons [1]. »

C'est cela, mon ami, c'est cela qui est de la nouveauté !
Trois fois, mal à propos, tu me l'as répété
Et chacune des trois tu m'as piqué :
Ne sois donc pas fâché de ma longue tirade.
Rien de plus naturel que de se justifier.
Heureux d'autant si aujourd'hui j'ai pu m'expliquer,
Plus heureux mille fois si la vérité sublime
Passe dans ton cœur au moyen de ma rime !
Mais où vais-je? Quel excès d'amitié
Vient pousser mon discours jusqu'à la vanité ?
Nous, nous ne pouvons rien, Dieu seul peut, par sa grâce,
Convertir notre cœur en lui montrant sa face.
Plaise donc au grand Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit,
Qu'à ce nouvel an je te voie converti !
Que tes braves confrères suivent ton exemple,
Et que tous vous veniez prêcher dans mon temple !
Les Anglaises diraient : « Le Mas et Saint-Giron
Produisent de nouveaux Clarks, de nouveaux Tillotson. »

1. Deux grands prédicateurs anglais (Note de l'original).

Pus qu'en sus lous doutous de la gleiso Anglicano
Esclarciscan, L'Abbat, nostro bielho chicano
En te dounan rasou des drets del rei d'aciu
Que nou ses jamès dit lou vicary de Diu.
La qualitat de chef que la gleiso li douno
N'a jamès ouergueillit sa sacrado persouno.
Et quan sio pus fier que n'es un cardinal
El nou pot cambia res, ni pe'l bé, ni pe'l mal.
Mes si callis cambia qui con dessus las ritos,
Ou sus las sermounios, siou graudos ou petitos,
Lou clergé fa béni lous coumisès noumats
Que proucedoun d'abord an lous dus esprimats[1].
Quan la necessitat requier quauque synode,
Lou rei pot nouma soul l'endrech lou plus coumode,
Et jamaï lous decrets nou soun autorisats
Que quan lou rei lous a legidis et vizats.
Tout aco nou pot fa del rei qu'un chef laïco,
Noun pas un pape Anglès, coumo dis ta critico.

Puisque nous parlons des docteurs de l'Église Anglicane
Eclaircissons, l'Abbé, notre vieille querelle
En t'expliquant les droits du roi d'ici :
Il ne s'est jamais dit le vicaire de Dieu.
Le titre de chef que l'Église lui donne
Jamais n'enorgueillit sa personne sacrée,
Et fût-il plus fier que n'est un Cardinal,
Il ne peut rien changer, ni en bien ni en mal;
Mais s'il fallait modifier quelque chose dans les rites
Ou les cérémonies, soit grandes ou petites,
Le clergé assemble les délégués élus
Qui examinent d'abord avec les deux primats.
Quand la nécessité exige un synode,
Le roi peut désigner seul le lieu le plus commode,
Mais jamais les décisions ne sont autorisées
Que quand le roi les a lues et visées.
Tout cela ne peut faire du roi qu'un chef laïque,
Et non un pape anglais, comme dit ta critique.

1. Les archevêques de Cantorbery et d'York se disent tous deux primats, le premier de toute l'Angleterre et le dernier de l'Angleterre (Note de l'original).

La confessiou de foy dis pouzitiboment
Qu'el rei a des estats l'entié goubernoment
Tan sus les seculiés que dessus la doutrino.
Mes per administra la paraulo dibino
Ni cap de sacroment nou i a pas res de tal.
Crès me doun, moun amic, nostre but principal
Es d'abè Jésus-christ per Souverain Pontifo,
Se t'an dit autroment l'histoire es apoucrypho.
Diu soul, encaro un cop, Diu soul mort per nous aus
Es lou chef des crestias qu'apelos igounaus.
Acos certos aquel qu'es un chef infaillible,
Qu'a n'a jamaï errat, pus qu'es li es impoussible.
Daicho lour seguda; nou coubides pas pus
A quita la bertat per embrassa l'abus.
Mon cor plé d'affectiou per tu, per ma patrio,
Gemis incessoment de bostro idoulatrio.
Jou m'attendrici trop; a qui n'i a prou de dit,
Sus de talis sujets on n'a jamaï finit.
Nostis pus grands esprits, igounaus et papistos,
Quan se san abisats d'estre countrobersistes

La confession de foi dit positivement
Que le roi a des Etats l'entier gouvernement,
Tant sur les séculiers que sur la doctrine.
Mais pour administrer la parole divine,
Ni aucun sacrement, il n'a semblable pouvoir.
Crois-moi donc, mon ami, notre but principal
Est d'avoir Jésus-Christ pour souverain pontife;
Si l'on t'a dit autrement, l'histoire est apocryphe.
Dieu seul, encore un coup, Dieu seul mort pour nous,
Est le chef des chrétiens que tu appelles huguenots.
Certes, c'est celui-là qui est un chef infaillible,
Qui n'a jamais erré, puisque ce lui est chose impossible.
Laisse-les le suivre, ne les convie pas davantage
A quitter la vérité pour embrasser l'erreur.
Mon cœur plein d'affection pour toi, pour ma patrie,
Sans cesse gémit de votre idolâtrie.
Je m'attendris trop; j'en ai assez dit;
Sur de pareils sujets on n'a jamais fini.
Nos plus grands esprits, huguenots et papistes,
Quand ils se sont avisés d'être controversistes

N'an jamaï coubengut d'abé lou mendre tort,
Cadun de soun coustat bol passa pe'l pus fort,
Cadun es amourous de sas replicos bibos.
Mais quino pauvretat et quinos inbectibos !
Quin esprit de parti, quino abuglo furou
Lous fa plu souen erra quan coubatten l'errou !
Meritis, probitat, vertu, grandou, naïcenço,
Tout es mes deçous pes quan s'agis de crezenço !
Qui sap ? Béleu, nous aus, qu'en ta bounis amics
Nou pouyon chamaïla coumo dus ennemics !
Prebengan sageoment tou sujet de rupturo,
Nou disputen pas plus, mon car Bonebenturo.
Res de pus delicat qu'uno tendro amistat !
Un mot dit de trabès altero sa beutat.
Et jou que son ardit à laxa mas pensados
Béleu m'escapayo qualcos goudoulinados.
Jadis qu'agué feyt, bé't demandi perdoun,
Cadun a sous defaus, cadun a soun lardoun,
Acos feyt per toujour. Ni tu, ni La Riviero
Nou pourrès appela ma muso trop altièro.

N'ont jamais convenu d'avoir le moindre tort,
Chacun de son côté veut être le plus fort,
Chacun est amoureux de ses répliques vives.
Mais quelles pauvretés et quelles invectives !
Quel esprit de parti, quelle aveugle fureur
Les fait souvent errer en combattant l'erreur !
Mérite, probité, vertu, grandeur, naissance,
Tout est mis sous les pieds s'il s'agit de croyance !
Qui sait ? peut-être, nous, qui sommes bons amis,
Nous pourrions nous quereller comme deux ennemis.
Prévenons sagement tout sujet de rupture
Et ne disputons plus, mon cher Bonaventure.
Rien de plus délicat qu'une tendre amitié !
Un mot dit de travers en altère la beauté;
Et moi qui suis hardi à lâcher mes pensées
Peut-être m'échapperait-il quelque maladresse.
Quoi que j'aie fait jadis, j'en demande pardon;
Chacun a ses défauts, chacun a son coup de langue,
Et c'est fait pour toujours. Ni toi, ni La Rivière,
Ne pourrez dire ma muse trop altière.

Passat goué, mon amic, Tristan m'attaquara
Papo ni cardinal, monge ni capela.
Toutis ent fraïs chrestias biscan sense countesto,
Fasen be, jamaï mal et Diu fara lou resto.
Saludo de ma part moussu de Montesquiù,
Lou chapitro chérit per qui jou pregui Diu.
Tout lou resto del Mas, praubes, riches, noublesso,
Sio que canten Marot, sio qu'anen à la messo.
Diu bous benisquo tous, Diu bous metto d'accord
Et que bous donne enfin lou cel après la mort.
Adiu, moun car amic, aciu finis ma rimo,
Mes noun pas, Diu absap, mes noum pas mon estimo.
Tout lou tems que biuré jou t'at juri, L'Abbat,
Mon cor sira per tu, tou coumoul d'amistat.

A Hoxton le 29 décembre 1748, vieux estille.
TRISTANT, signé.

Al nom de Diu, mon car Benturo,
Ajos pietat de Françoisou,
Lou cor me dis qu'es en prisou,
Jugeo de ma tristo figuro.

Sois tranquille, mon ami, Tristant n'attaquera
Pape ni cardinal, moine ni capucin.
Vivons tous en frères chrétiens, sans contestation,
Faisons le bien, jamais le mal et Dieu fera le reste.
Salue de ma part Monsieur de Montesquieu,
Le chapitre chéri pour lequel je prie Dieu,
Tous les gens du Mas, pauvres, riches, nobles,
Soit qu'ils chantent Marot, soit qu'il aillent à la messe.
Dieu vous bénisse tous, Dieu vous mette d'accord
Et qu'il vous donne enfin le ciel après la mort.
Adieu, mon cher ami, ici finit ma rime,
Mais, non pas, Dieu le sait, mais non pas mon estime.
Tant que je vivrai, je te le jure, L'Abbé,
Mon cœur sera pour toi tout rempli d'amitié.

Au nom de Dieu, mon cher Bonaventure,
Aie pitié de Françoisou,
Mon cœur me dit qu'il est en prison,
Juge de ma triste figure.

L'Abbat, quoi que sio protestant,
Songeo ques un bon habitant
Del Mas, nostro bilo cherido,
Et lou bé que tu ly faras
Dabant Diu lou retroubaras
Quan sourtiras d'aquesto bido.

Jou preguy la nostro noublesso
Destrens, cossouls, tu Moussu l'priu
De boulé, per l'amour de Diu
Apazima nostro tristesso.
Escrives tous à l'intendant,
A Gudannos lou commandant;
Fay que François ajo sa grâço.
Rejouissés ma bello-sor
Moustras assin bosté bon cor
Et Diu bous moustrara sa faço.

L'Abbé, quoiqu'il soit protestant,
Songe qu'il est un bon habitant
Du Mas notre ville chérie,
Et le bien que tu lui feras
Devant Dieu tu le retrouveras
Quant tu quitteras cette vie.

Je prie les nobles de chez nous,
Destrens, les Consuls, toi, Monsieur le Prieur,
De vouloir, pour l'amour de Dieu,
Adoucir ma tristesse.
Ecrivez tous à l'intendant,
A Gudannos, le commandant;
Fais que François obtienne sa grâce.
Réjouissez ma belle-sœur,
Montrez ainsi votre bon cœur
Et Dieu vous montrera sa face.

Que vous êtes obligeant, Monsieur, dans tout ce que vous dites et qu'il est difficile de pouvoir vous refuser ce que vous demandez. Vous voulez des vers patois, en voicy (supposez qu'on puisse leur donner ce nom), avec toutes les imperfections qu'ils renferment et que je vous prie de vouloir excuser. J'ose me flatter cependant que vous y démêlerez mes véritables sentiments sur la Religion et sur

l'estime que j'ai pour vous et pour notre cher ami, M. l'Abbé de La Rivière. Enfin je n'ay suivy dans mon plan que ce que la sincérité de mon cœur m'a dicté. Puisque vous voulez bien m'honorer de votre amitié, ayez la bonté de faire attention au service important que je vous demande cy-dessus. Je n'ai appris ce malheur qu'aujourd'huy, c'est ce que vous pourrez aizément voir par mon ode qui a été faite à la hatte et avec un chagrin acabblant. Je me console par l'avantage que vous voulez bien m'accorder de pouvoir me dire, Monsieur, votre très humble, TRISTANT, signé.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

En Suisse : I. Le musée historique de la Réformation, à Genève.

La Suisse était jusqu'à ce jour un des rares pays protestants où l'on ne pouvait découvrir aucune organisation destinée à réunir et à perpétuer les souvenirs de la Réforme. Partout on trouvait des Sociétés littéraires ou archéologiques obligées de lui faire une place par ce qu'elles ne pouvaient interroger le passé sans y rencontrer sans cesse ce fait capital. D'autre part aucun travail sérieux sur un point touchant de près ou de loin à l'histoire du protestantisme réformé, ne pouvait être mené à bonne fin sans une visite aux bibliothèques si riches de Genève, Bâle, Berne ou Zurich. Mais nulle part on ne trouvait rassemblés, soit des moyens d'information sur un mouvement religieux, social, scientifique et littéraire qui est le point de départ du monde moderne, soit des souvenirs intéressants, instructifs, suggestifs par eux-mêmes ou par la leçon de choses qui se dégage de leur réunion.

C'était au point qu'on se demandait si cette lacune n'était pas intentionnelle. A Genève, par exemple, ni statue, ni buste, ni inscription ne rappellent la mémoire de Farel, de Calvin, de Théodore de Bèze sans lesquels, certes, cette ville n'aurait pas eu l'honneur d'être opposée à Rome elle-même comme la capitale d'une idée nouvelle. Et quand l'année dernière les visiteurs y parcouraient l'Exposition, la promenade des bastions, l'ancien collège, l'antique rue des Chanoines, dans le nombre des monuments perpétuant le souvenir de certains hommes marquants, d'aucuns s'étonnaient de ne pas en voir un seul consacré à ceux qui leur avaient frayé la route.

Assurément on peut, je dirai même on doit discuter un effort, une œuvre aussi considérable que celle à laquelle les Réformateurs ont

consacré tout ce qu'ils avaient d'intelligence, de cœur, de volonté et d'énergie. Et on comprend qu'à Noyon, par exemple, la haine entretenue contre le cerveau le plus puissant qui soit sorti de cette petite cité, soit si forte que même des hommes libres redoutent de l'exaspérer en attirant l'attention sur Jean Calvin. Mais pour discuter, ne faut-il pas d'abord connaître; là où la liberté de maudire est sortie, en définitive, de l'opposition victorieuse au despotisme clérical, ne doit-on pouvoir honorer de telles mémoires sans jurer par elles? Et n'est-ce pas lorsqu'il sait reconnaître la grandeur là même où il fait des réserves, qu'un peuple libre donne la mesure de son âme en même temps que celle de son indépendance?

C'est ce que pensaient depuis longtemps à Genève quelques hommes que les progrès du XIXe siècle n'avaient pas détournés de l'étude d'un passé où ils en découvraient, au contraire, les vraies racines. Le plus jeune d'entre eux, M. le pasteur Eugène Choisy, les groupa, leur communiqua son zèle, ses projets, s'assura le concours du comité de la Bibliothèque calvinienne et de la salle de la Réformation. Peu à peu le rêve se précisa, une circulaire fut lancée, invitant les Genevois à créer, à l'instar de ce que l'Allemagne a fait en mémoire de Luther et de Mélanchton, l'Écosse pour Knox, notre Société d'histoire pour la France, de ce que Zurich se propose pour Zwingle, un *Musée historique de la Réformation.*

Ce musée, provisoirement installé dans la Bibliothèque calvinienne, aspire à devenir un centre international d'études sur ce grand mouvement, un moyen de mieux connaître, d'apprécier plus équitablement ceux qui l'ont provoqué, développé, ainsi que leurs successeurs, leurs adversaires, et les résultats de leur œuvre. Signé de plus de 60 noms, parmi lesquels ceux de MM. Dufour, Favre, Borgeaud, Heyer, Aubert, de Budé, etc., tous connus de ceux qui cultivent l'histoire, l'appel a recruté en peu de jours plus de 100 adhésions. Le 8 avril dernier, à l'Athénée de Genève, j'ai eu le privilège d'assister à la séance de constitution et d'apporter à ce confrère nouveau-né ainsi qu'à ses parrains les vœux et les félicitations de la Société d'Histoire du Protestantisme français.

Ce ne sont pas là des œuvres sectaires. Quand des hommes s'associent pour étudier et provoquer l'étude des phénomènes naturels ou scientifiques, des œuvres d'art ou de science, témoins de civilisations disparues, pourquoi ne s'associeraient-ils pas aussi pour mieux pénétrer l'état d'âme de leurs devanciers, remonter à l'origine des problèmes religieux et sociaux qui nous agitent depuis le XVIe siècle, mettre en pleine lumière des hommes et des

choses d'autant plus dignes d'être mieux connus qu'ils ont été et sont encore plus diversement jugés? Bien loin de favoriser l'esprit sectaire, de telles recherches doivent, au contraire, dissiper avec le temps les malentendus, les préjugés, les préventions injustes, aussi sûrement que la lumière finit par avoir raison des brouillards et même des ténèbres. — Nous ne saurions féliciter nos confrères genevois de s'être associés pour le triomphe de la vérité dans le domaine de l'histoire de la Réforme, sans les assurer de notre cordial concours. Le nom de Genève est trop souvent inscrit en lettres d'or à toutes les pages de notre propre histoire, pour que Français ou Genevois protestants demeurent étrangers à l'étude de leurs communes origines.

Dans une prochaine *Chronique*, nous parlerons des publications relatives à notre histoire, parues en Suisse dans ces dernières années.

N. W.

CORRESPONDANCE

M. Badon, 1730-1731. — Il y a juste un an, dans le numéro du 15 mai 1896 de ce *Bulletin* (p. 225-228), M. E. Jaccard, ancien pasteur à Zurich et maintenant à Lausanne, nous faisait connaître ce pasteur sous la croix en Dauphiné, à peu près inconnu jusque-là. Il se demandait, p. 227, pourquoi il avait été déposé et fut réinstallé en 1731. Voici quelques extraits de la Correspondance d'A. Court avec B. du Plan, à laquelle nous avons déjà plus haut emprunté quelques lignes, qui vont nous renseigner. Je les donne dans l'ordre chronologique. Il y aurait sans doute d'autres détails encore à glaner dans l'inépuisable fonds d'A. Court. N. W.

Duplan à Court (*avril* 1730). — M. Roger me marque qu'on ne veut plus de M. Badon pour plusieurs raisons, moitié bonnes, moitié mauvaises : attendu qu'un des plus grands obstacles à sa vocation a été son misérable mariage et un tempérament un peu violent qui ne convient à personne, mais encore moins à des gens qui veulent un peu dominer. Il serait à souhaiter que tous les hommes fussent humbles et dociles; mais, cela n'étant pas, il vaut mieux que les anciens domestiques et qui ont du talent, restent dans la maison et non pas des nouveaux venus qui n'ont guère d'expérience.

Berne, *4 juin* 1730. — Si M. Badon s'impatiente de ce que je ne viens pas, dites-lui la raison et si cette raison ne le satisfait point,

priez-le de ma part qu'il me laisse en repos une bonne fois pour toutes parce que je suis las de ses importunités et de ses manières. Je n'ai épousé ni lui ni sa femme et nos Églises n'ont pas besoin d'un homme de cette espèce, à moins que Dieu le change.

Genève, 27 *juin* 1730. — Donnez à Badon un écu que je vous rendrai et priez-le qu'il ménage son argent et qu'il prenne garde qu'on ne le vole, car il est très difficile d'en trouver.

29 *décembre* 1730. — Ayez la bonté de dire à M. Badon que j'ai écrit à M. Polier pour son affaire, qu'il peut l'aller trouver. Il aurait pu vous parler et peut-être quelque parole de votre part aurait empêché qu'on ne le prît pour un malheureux, comme il me marque. Vous pouviez témoigner sans rien risquer qu'il a servi les Églises du Dauphiné et vous l'auriez mis à couvert des poursuites qu'on lui a faites... Vous direz encore à M. Badon qu'on ne m'a pas encore répondu du Dauphiné à son sujet.

5 *janvier* 1731. — Puisque le pape du Dauphiné[1] exige trois conditions de la part du sire Badon pour pouvoir rentrer dans cette province, il faut que le suppliant s'y soumette, sans cela il n'aura point ses bulles. On craint avec raison les fréquents voyages du pèlerin. Ainsi, de deux maux il faut éviter le pire. Je vous laisse le soin de préparer le mari et la femme à ce retour. Si vos raisons ne suffisent pas, vous pourrez ajouter la famine qui les menace dans ce pays-ci, après quoi...

31 *janvier* 1731. — ...Badon peut se préparer pour le printemps prochain, à rentrer avec sa femme dans le Dauphiné aux conditions spécifiées. M. Roger m'a écrit depuis qu'il ferait tout son possible pour le réconcilier avec les Églises qui ne le souhaitent pas. Il faut que M. Badon se dispose à les édifier; c'est son intérêt aussi bien que son devoir...

Genève, 5 *mars* 1731. — Ayez la bonté de dire au sieur Badon que je me suis donné beaucoup de peine pour déterrer ce qui a donné lieu à la lettre qu'on lui a écrite touchant un héritage de 4 à 5 cents écus dont il avait la moitié et qu'après bien des perquisitions j'ai su qu'un garçon cordonnier est mort en Zélande qui a laissé huit cents francs qui doivent revenir à ses parents. Si la femme de M. Badon est parente de cet homme, on pourrait, avec le temps, tirer quelque chose, car tout cela est bien embarrassé à présent. Demandez-lui donc, à cette jeune femme, si elle a des parents en Zélande, com-

1. Allusion à Roger.

ment ils s'appellent ou comment s'appelle-t-il son père de même, ou ses oncles. Je n'ai pas le temps de lui écrire à présent. Vous pouvez ménager une petite pension pour leur fils puisqu'il est Lausannois.

15 *mars* 1731, *Genève*. — Ayez la bonté de dire au sieur Badon qu'il aille rejoindre ses frères en Dauphiné quand il voudra. Nous avons fait tout ce que nous pouvions faire pour le réconcilier. S'il se conduit bien, avec humilité, douceur et tempérance, il sera bien reçu et protégé.

6 *avril* 1731, *Genève*. — La femme du sieur Badon est en peine de son mari. Donnez-nous en des nouvelles le plus tôt que vous pourrez.

NÉCROLOGIE

M. Émile Lesens.

J'étais à Rouen, au mois de mars dernier, quelques jours après avoir annoncé à nos lecteurs, en me servant des notes qu'avait bien voulu me fournir M. Lesens, la mort de M. Fouray. Pour la première fois M. Lesens n'assista pas à la conférence que je donnai le soir. Non qu'il fût très malade, ni surtout qu'il se crût sérieusement atteint. Il éprouvait pourtant le besoin de se soigner. Mais quand je l'engageais à prendre sa retraite et à ne plus s'occuper que du classement de sa bibliothèque, il répondait comme un homme qui avait encore le temps d'y songer. Et quand, le 19 mars, je quittai son hospitalière demeure, j'étais loin de me douter que j'avais serré sa main pour la dernière fois.

Nos lecteurs connaissent de longue date M. Lesens qui collaborait à notre *Bulletin* [1] en même temps qu'à celui des Églises wallonnes [2], à l'*Encyclopédie des sciences religieuses* [3] et à la *France protestante*. Il était membre de la plupart des sociétés savantes ou littéraires de Rouen pour lesquelles il avait réédité, en 1874, l'*Histoire de la Persécution* de Legendre, publié, en 1878, l'important journal de Guillaume et Jean Daval sur la *Réformation à Dieppe*, sans parler du petit volume qu'en 1885 il fit paraître avec M. Jean Bianquis sur la *Révocation à Rouen*. Mais il a surtout et fort libéralement ouvert ses cartons de notes et il y a peu de travailleurs s'oc-

1. Où il publia, entre autres, la liste des *Imprimeurs et libraires protestants rouennais avant 1789* (XXXVI, 331).
2. *Journal de Jacob Lamy*, *Nicolas Dericq*, etc.
3. *L'Histoire du Protestantisme en Normandie* (IX, 694).

cupant de la Normandie et surtout de la Réforme dans ce pays qui n'aient eu recours à sa complaisance et à sa compétence. Je le rappelle d'autant plus volontiers que notre ami n'était ni un littérateur, ni un historien de profession. Occupant une situation importante comme fondé de pouvoirs de la maison Fauquet-Lemaître, il n'employait à ses recherches que les loisirs que lui laissaient les affaires. Il était d'ailleurs, en toutes choses, ainsi que l'a fort justement remarqué M. J. Bianquis[1], fils de ses œuvres, et au terme de sa carrière il tenait à garder les allures simples et modestes de ses débuts.

Il y eut, au XVIIe siècle, un *Jacques Le Sens*, chevalier, seigneur de Lion, marié à une veuve *de la Motte*, qui s'appelait *Élisabeth Cognard*, partie en juin 1687, pour l'étranger avec le plus jeune de ses enfants. Son mari, accablé d'amendes parce qu'il n'allait pas à la messe, après avoir refusé une pension de 500 livres, finit par être enfermé par M. de Gourgues à l'abbaye d'Aulnay où on le laissa un an. Relâché le 15 juillet 1688, il ne fit pas mieux ce qu'on appelait son devoir de catholique. L'abbé d'Obarry, conseiller clerc et lieutenant général de Saint-Sever, l'arrêta avec ses papiers, interdit à ses domestiques de le suivre et le relégua à Aurillac à ses frais. Il y était encore le 30 décembre 1699, décrivant au ministre Châteauneuf sa misère et le suppliant de le laisser finir ses jours dans sa maison où il promettait de rester « comme un ermite dans sa cellule[2] ».

Je crois que M. Émile Lesens, né à Bolbec le 22 août 1829 et décédé à Rouen le 23 avril 1897, appartenait à la famille de ce courageux protestant. Mais il n'a jamais voulu se prévaloir d'avantages qu'il ne devait pas à ses efforts personnels, et il n'a gardé de cette origine qu'un sentiment huguenot très vif. Il avait, en effet, pour son Église qu'il a servie pendant vingt-neuf ans comme trésorier, puis vice-président de la Société des Amis des pauvres et pendant vingt ans comme secrétaire du Consistoire, un très grand attachement auquel elle a rendu un éclatant hommage le jour de ses funérailles[3].

Que Mme Lesens et M. Raoul Lesens, son fils, veuillent bien agréer l'assurance de notre vive et respectueuse sympathie.

N. W.

1. *Le Christianisme au XIXe siècle* du 30 avril 1897.

2. Arch. nat. TT, 450, XXXV.

3. Voir aussi le *Journal de Rouen* et le *Patriote de Normandie* du 24 avril 1897, *la Normandie* du 1er mai, et le *Protestant de Normandie* du 5 mai où l'on trouve un extrait du discours de M. le pasteur Roberty.

Le Gérant : FISCHBACHER.

5279. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MOTTEROZ, directeur.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DEPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

Dr C. A. Cornelius. — **Die ersten Jahre der Kirche Calvins,** 1541-1546. Une brochure de 88 pages in-4, extraite des *Abhandlungen der K. bayer. Akademie der Wiss.* III Cl. XXI Bd. II Abth. — München, 1896, Verlag der K. Akademie in Commission des G. Franz'schen Verlags (J. Roth).

Eugène Ritter. — **La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau.** Un vol. de VIII-308 pages in-16, Paris, Hachette, 1896.

Alfred L. Covelle, Dr jur. — **Le livre des bourgeois de l'ancienne République de Genève**, publié d'après les registres officiels. Un vol. de XVIII-564 pages in-8 (Index). Genève, J. Jullien, éditeur, 1897.

J. Mayor, conservateur du musée Fol. — **L'ancienne Genève, l'art et les monuments**, livraisons I-III, 4-64 pages in-4, plus 10 planches hors texte, nombreuses gravures, Genève, Ch. Eggimann et Cie, éditeurs, 1896-1897.

A Monsieur Pierre Vaucher, professeur à l'Université de Genève. — **Pages d'histoire** par quelques-uns de ses anciens élèves, dédiées à M. Pierre Vaucher à l'occasion de la trentième année de son professorat. Un vol. de VIII-508 pages in-8, Genève, Georg et Cie, libraires, 1895. Ce volume renferme, entre autres, Louis F. Thévenaz, *La discipline au collège de Genève, du* XVIe au XVIIIe *siècle ;* — F. de Crue, *Barthélemy, ambassadeur en Suisse, d'après ses papiers ;* — Ch. Borgeaud, *Les étudiants de l'Académie de Genève au* XVIe *siècle ;* — Hippolyte Aubert, *Documents diplomatiques relatifs au traité de Soleure*, 8 mai 1579 ; — V. van Berchem, *Lettres de Mallet-du-Pan à Saladin-Egerton*, 1794-1800 ; — G. Vallette, *Un humaniste genevois (Casaubon)*, etc.

Jean Brun. — **Historique d'Avèze.** Un vol. de 120 pages petit in-8, s. l. 1891, propriété de l'auteur (avec une liste manuscrite des pasteurs d'Avèze par M. F. Teissier).

L'abbé P. Féret. — **La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Moyen âge**, tomes III et IV, de 670 et 456 pages in-8, Paris, A. Picard, 1896 et 1897.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1897

5279. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — Motteroz, directeur.